



La BEI cofinance la modernisation de la ligne de transport haute tension de 220 kV qui relie Kafue, Muzuma et Livingstone en Zambie en vue d'en porter la tension nominale à 330 kV¹. Ces travaux de modernisation auront pour effet non seulement de doubler la capacité de transport et de contribuer à éliminer plusieurs goulets d'étranglement dans l'alimentation électrique de la Zambie, mais aussi d'alimenter les marchés méridionaux du pool énergétique d'Afrique australe en énergie renouvelable.

Le FFI soutient ce projet sous la forme d'une bonification d'intérêts applicable au prêt de la BEI et d'une assistance technique pour financer un poste d'ingénieur chez l'emprunteur.



Table des matières

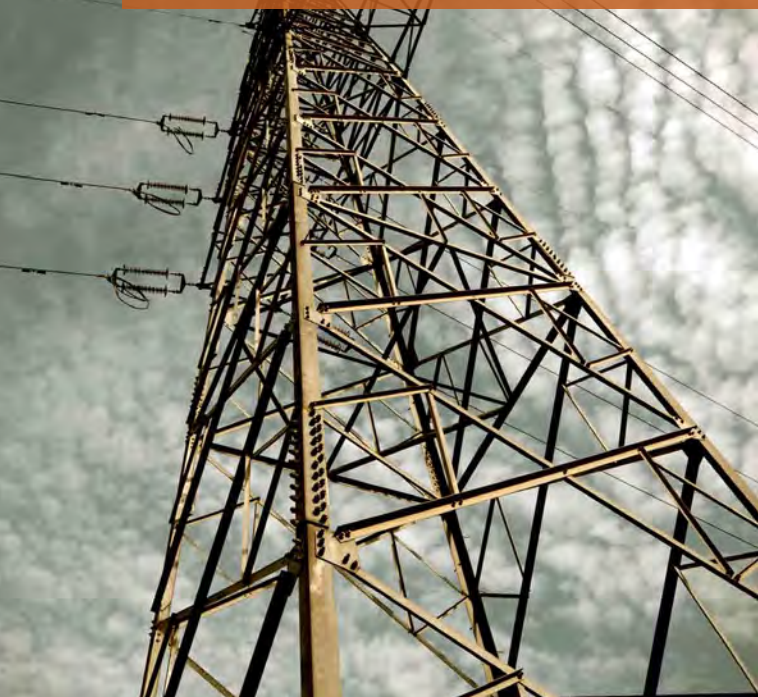
- 2** Principaux résultats
- 4** Avant-propos conjoint d'Andris Piebalgs, commissaire européen, et de Werner Hoyer, président de la BEI
- 6** Le Programme de développement des infrastructures en Afrique
- 8** Message de la présidente du comité de gestion
- 10** S'engager aux côtés de l'Afrique dans la lutte contre les changements climatiques
- 13** Le Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures : objet, mécanisme et gouvernance
- 21** Le FFI en 2011
- 45** Résultats opérationnels
- 53** Annexes
 - 54** États financiers abrégés au 31 décembre 2011
 - 56** Liste des donateurs, de leurs représentants et des contributions reçues au 31 décembre 2011
 - 57** Liste des membres du comité de pilotage du Partenariat UE-Afrique pour les infrastructures
 - 58** Groupe des bailleurs de fonds
 - 59** Liste des pays africains admissibles
 - 60** Communautés économiques régionales africaines
 - 62** Liste des acronymes
 - 63** Contributions au rapport annuel et remerciements

¹ Le projet est plus amplement décrit en page 40.



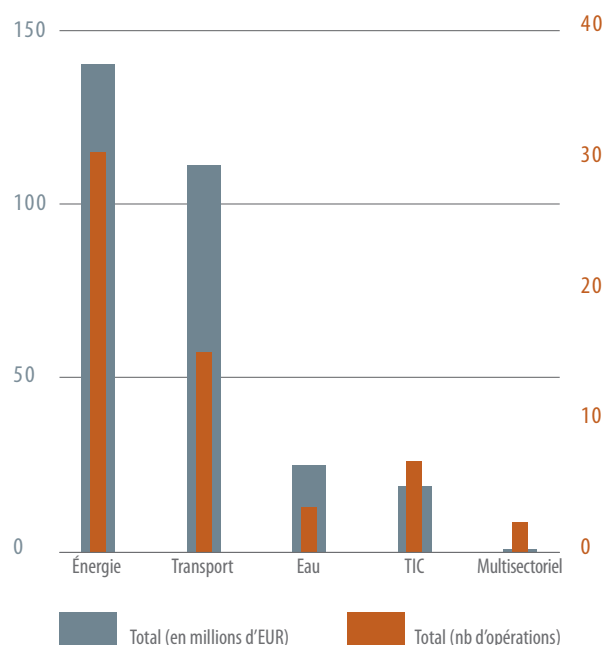
Le Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures (le « FFI », le « Fonds fiduciaire » ou le « Fonds ») est performant à en juger par son effet de levier : pour 1 EUR de financement qu'il accorde, **environ 11 euros sont mobilisés à l'appui d'investissements** dans des projets d'infrastructures en Afrique subsaharienne.

En Afrique subsaharienne, le FFI soutient activement des **investissements ayant trait à l'énergie** déterminants pour le développement général de la région. De fait, 50 % de l'ensemble des opérations de subvention approuvées et 52 % des opérations prévues au titre de la réserve de projets du FFI portent sur des investissements dans ce secteur.



Principaux résultats du FFI en 2011

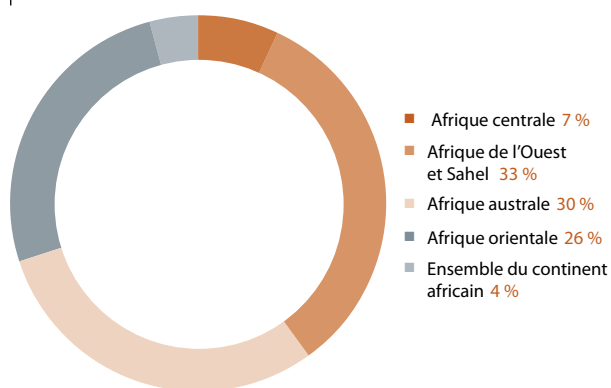
Ventilation des opérations de subvention approuvées par le FFI par secteur



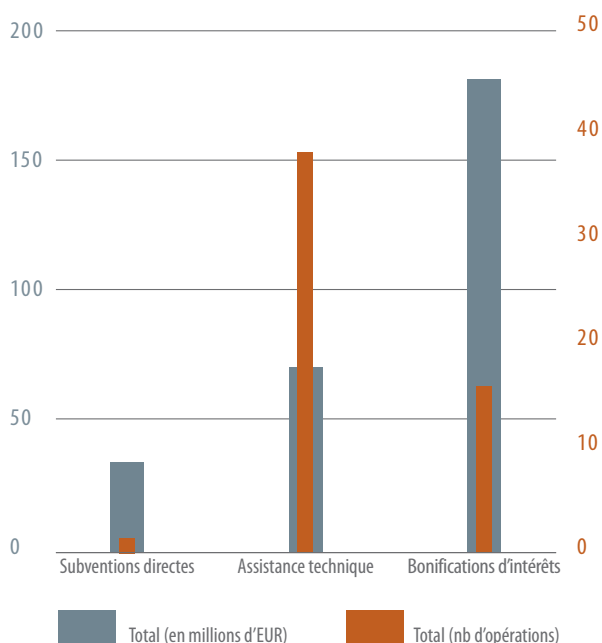
Près de 65 % de toutes les opérations de subvention approuvées revêtent la forme de **bonifications d'intérêts**, ce qui témoigne du succès du **panachage des fonds des donateurs européens avec des prêts à long terme** accordés par des institutions financières agréées.



Ventilation des opérations de subvention approuvées par le FFI par région



Ventilation des opérations de subvention approuvées par le FFI par type de subvention



Condition préalable à l'intégration régionale, **l'interconnectivité** du continent africain est un objectif majeur du Partenariat UE-Afrique pour les infrastructures. À cette fin, le FFI soutient des projets d'infrastructures ayant des retombées régionales démontrables dans **toutes les régions de l'Afrique subsaharienne.**

Avant-propos conjoint d'Andris Piebalgs, commissaire européen, et de Werner Hoyer, président de la BEI



Le Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures (FFI) est un instrument majeur du Partenariat UE-Afrique pour les infrastructures, qui est né d'une initiative conjointe de l'Union européenne et de l'Union africaine le 24 octobre 2007 à Addis Abeba. Le Partenariat UE-Afrique pour les infrastructures a pour objectif de faciliter et d'améliorer l'interconnectivité sur tout le continent pour promouvoir l'intégration régionale.



Le FFI soutient des projets d'infrastructures de dimension régionale ou continentale en Afrique subsaharienne sous la forme d'aides non remboursables de la Commission européenne² et des États membres de l'UE (qui accompagnent des financements à long terme apportés par des bailleurs de fonds admissibles).

Ces dernières années, l'Afrique subsaharienne a enregistré une croissance économique supérieure à celle de la plupart des pays occidentaux, comme en témoignent des augmentations considérables du PIB : 1,7 % en 2009, entre 4,2 % et 4,7 % en 2010 et une croissance estimée à 5,3 % pour 2011. Les perspectives économiques régionales du FMI tablent sur une progression du taux de croissance à près de 6 % en 2012, avec toutefois des écarts importants entre pays.

Il convient néanmoins de garder à l'esprit que la moitié environ de la population vit avec 1,25 USD par jour³.

L'intégration régionale est cruciale pour atténuer l'ampleur de la pauvreté et accélérer le progrès en Afrique. De fait, la plupart des économies et marchés d'Afrique sont de petite taille et isolés, voire enclavés pour certains d'entre eux. Les déficiences de leurs réseaux d'infrastructures de transport, d'énergie et de communications contribuent largement à renchérir les coûts de production et de transaction et sapent par conséquent la compétitivité des entreprises. Seule la création de liens entre les marchés peut susciter des possibilités d'investissement, des économies d'échelle, mais aussi des gains d'efficacité dans la production et la distribution et, partant, stimuler la croissance.

Il ressort de l'étude diagnostique des infrastructures nationales en Afrique⁴ que la solide croissance observée récemment en Afrique est imputable pour plus de la moitié aux infrastructures, une contribution susceptible de progresser encore davantage à l'avenir. L'étude conclut également que les besoins en infrastructures du continent

² Le Fonds européen de développement.

³ Source: Banque mondiale.

⁴ L'étude diagnostique des infrastructures nationales en Afrique (étude AICD) est un projet qui a été créé en octobre 2005 à Londres par le Consortium pour les infrastructures en Afrique et mis en œuvre par la Banque mondiale avec le soutien de plusieurs bailleurs de fonds.



représentent environ 93 milliards d'USD par an pour les dix prochaines années. En tenant compte des gains d'efficacité et sur la base des projections de dépenses intérieures et extérieures, il resterait donc encore un déficit annuel de financement de quelque 31 milliards d'USD.

Le FFI contribue à combler ce déficit de financement. En tant que mécanisme de panachage d'aides non remboursables avec des prêts à long terme, il maximise l'effet de levier de ces deux composantes et, partant, facilite la mise en œuvre de projets d'infrastructures qu'il serait impossible de financer autrement.

Depuis son lancement à la fin de 2007, le FFI a alloué près de 300 millions d'EUR d'aides non

remboursables, qui pourraient permettre de mobiliser au total jusqu'à 11 fois ce montant à l'appui d'investissements, soit près de 4 milliards d'EUR⁵.

Le présent rapport annuel expose en détail dans les pages qui suivent les activités et les résultats du Fonds fiduciaire pour l'exercice 2011, sa quatrième année de pleine activité. Le FFI continue d'évoluer en regard des types de financement innovants proposés par le groupe des bailleurs de fonds et d'adapter sa politique aux nouveaux défis qui se posent. À cet égard, il convient de mentionner la mise en place d'un volet « changements climatiques » dans les projets admissibles à un concours du Fonds fiduciaire afin d'identifier, de suivre et de signaler leur contribution à l'atténuation des changements climatiques ou à l'adaptation à leurs effets.

Andris Piebalgs
Commissaire chargé du développement
Commission européenne, donateur fondateur

Werner Hoyer
Président
Banque européenne d'investissement, gestionnaire du Fonds fiduciaire

⁵ Sur la base de l'effet de levier actuel.

Le Programme de développement des infrastructures en Afrique

PIDA

Le Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA) présente une synthèse de ce que doit faire l'Afrique pour atteindre son potentiel, à savoir agir avec détermination pour parvenir à l'intégration régionale en investissant dans ses infrastructures régionales et en assurant sa connexion aux marchés mondiaux.

Les principales organisations continentales africaines, notamment la Commission de l'Union africaine, l'Agence de planification et de coordination du NEPAD et la Banque africaine de développement (BAfD) travaillent depuis des années à remédier au déficit d'infrastructures. Le Plan d'action du G20 pour les infrastructures, le Consortium pour les infrastructures en Afrique, le Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures et l'Étude diagnostique des infrastructures nationales en Afrique mettent également tous l'accent sur l'importance des infrastructures régionales pour la croissance africaine.

Le programme PIDA a été lancé en 2010, mais l'importance de l'intégration régionale est reconnue depuis déjà longtemps par les dirigeants africains qui n'ont cessé d'appeler de leurs vœux la réalisation d'un marché commun des biens et services, tel qu'il est prévu dans le traité d'Abuja signé en 1991. L'objectif stratégique global du programme PIDA est d'aider l'Afrique à mettre enfin sur pied ce marché commun.

La mise en œuvre du programme PIDA permettra aux dirigeants africains de parler d'une seule voix et de définir des objectifs communs, comme le renforcement de l'accès à l'énergie et la réduction des coûts y afférents, la baisse sensible des coûts de transport et la relance des échanges commerciaux intra-africains, ainsi que la sécurité de l'approvisionnement en eau et en nourriture. Les décideurs disposent, grâce au programme PIDA, d'une liste toute prête de priorités visant à satisfaire aux besoins d'infrastructures matérielles et aux questions plus générales de gouvernance.

Le Plan d'actions prioritaires (PAP), qui est au cœur du programme PIDA, répertorie les programmes et projets à mettre en œuvre à court et moyen terme, compte tenu des besoins urgents en infrastructures. Alors que le programme PIDA dans son ensemble peut être considéré comme le vivier des projets de développement



Les membres du comité de pilotage du Partenariat UE-Afrique pour les infrastructures appellent le FFI à participer à cette initiative africaine et à la soutenir activement



d'infrastructures à long terme en Afrique, le PAP définit le cap à suivre dès à présent en dressant une liste de projets favorisant l'intégration régionale sur des bases saines et réalisables entre 2012 et 2020. Cette liste de projets et programmes relevant du PAP, qui constitue la première série de priorités retenues, découle de l'analyse des plans directeurs des Communautés économiques régionales (CER), mais aussi d'un processus connexe de consultation et de sélection de critères. Le plan d'actions prioritaires n'est pas figé, il sera mis à jour régulièrement pour refléter les avancées et faire place à de nouvelles priorités en fonction de l'évolution des besoins de l'Afrique.

■ Le coût de la mise en œuvre du programme PIDA à long terme – jusqu'en 2040 – est actuellement estimé à plus de 360 milliards d'USD, tandis que le coût total de la réalisation des projets prioritaires entre 2012 et 2020 devrait avoisiner 68 milliards d'USD, soit environ 7,5 milliards d'USD par an sur les neuf prochaines années. Le programme PIDA est ambitieux, mais réalisable. Globalement, les investissements requis à l'horizon 2020 représentent un montant très inférieur à 1 % du PIB de l'Afrique. Et certaines actions n'engendrent quasiment aucun coût financier, mais elles supposent une volonté politique et une détermination à agir.

■ Les financements de source africaine (publics ou privés) escomptés pourraient représenter plus de 50 % du total des financements à l'appui du programme PIDA d'ici à 2020. Cette proportion serait portée à deux tiers environ en 2030, pour atteindre jusqu'à 75 % en 2040. L'aide publique au développement continuera de jouer un rôle important et les principaux intervenants comme les membres du Consortium pour les infrastructures en Afrique – qui comprend notamment les pays du G20 –, mais aussi le Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures, les institutions multilatérales, les banques régionales de développement et les fonds ciblés sont appelés à renforcer encore leur assistance jusqu'en 2040 afin d'exercer un effet de levier sur les investissements dans le cadre d'une stratégie de financement cohérente.

■ La mise en œuvre du programme PIDA s'appuiera sur l'ensemble des acteurs intervenant à tous les niveaux du processus de développement en Afrique, à savoir la Commission de l'Union africaine et l'Agence de planification et de coordination du NEPAD à l'échelle du continent, les Communautés économiques

régionales à l'échelon régional et, au niveau national, chacun des pays dans lesquels les projets seront réalisés et dont la population devrait tirer des avantages.

■ Le processus s'inscrit dans le cadre de l'Architecture institutionnelle pour le développement des infrastructures en Afrique, la stratégie de mise en œuvre du programme PIDA et des projets y afférents. Sur cette base, les organismes continentaux (Commission de l'Union africaine et Agence de planification et de coordination du NEPAD) seront principalement chargés du suivi et de la promotion du processus de mise en œuvre à l'échelle du continent, tandis qu'au niveau des projets, ce sont les Communautés économiques régionales qui contrôleront l'avancement de leur réalisation tout en assurant une tâche essentielle d'harmonisation et d'application des mesures de politique générale dans l'ensemble des pays. Elles communiqueront également les informations aux organismes continentaux chargés de tenir informés les responsables politiques et les chefs d'État ou de gouvernement de l'avancement général du plan.

■ La mise en œuvre d'infrastructures est toujours complexe et l'est encore davantage dans le cas de projets régionaux réunissant de nombreuses parties prenantes. La réussite de la mise en œuvre du programme PIDA repose sur une action coordonnée tout au long de la chaîne du projet, à commencer par les chefs d'État ou de gouvernement et jusqu'aux comités techniques sectoriels pour les infrastructures, sans oublier les institutions financières. Au niveau régional, les Communautés économiques régionales habilitées et les organismes de mise en œuvre sélectionnés doivent s'assurer de l'unité des pays concernés et des compétences des promoteurs de projets.

■ Si tous les pays et les dirigeants s'engageaient à prendre leur part de responsabilité dans le programme PIDA, la part de l'Afrique dans le commerce mondial serait beaucoup plus élevée, représentant au moins le double des 2 % actuels, avec pour corollaire la création de jusqu'à 15 millions d'emplois nouveaux dans la construction, l'exploitation et l'entretien des projets au titre du programme PIDA ainsi que de plusieurs millions d'emplois supplémentaires indirects induits par la croissance de l'activité économique, mais aussi le doublement de la part des échanges commerciaux intra-africains par rapport au niveau actuel de 11 % à 12 % et l'accès à l'électricité de plus de 800 millions de personnes supplémentaires.

Message

de la présidente du comité de gestion



Une nouvelle année fructueuse s'est achevée pour le FFI ; 2011 a été marquée par de solides résultats d'exploitation, des projets innovants, de nouveaux bailleurs de fonds actifs et une importante réserve de projets.

En 2011, dix-neuf opérations de subvention ont été approuvées, contre 17 en 2010, pour un montant important quoiqu'en retrait par rapport à l'exercice précédent (86 millions d'EUR contre 112,5 millions d'EUR). Ces opérations sont présentées en détail dans les pages qui suivent et ventilées par type de subvention, par région, par secteur et par Communauté économique régionale.

L'année 2011 a vu plusieurs évolutions et innovations.

Les deux membres les plus récents – le Groupe de développement des infrastructures privées (PIDG)⁶ et la Banque africaine de développement (BAfD) – qui ont rejoint le groupe des bailleurs de fonds en 2010, ont maintenant lancé leurs opérations et ont soumis leurs premières demandes d'aides non remboursables. Le PIDG, qui a pour mission spécifique de soutenir les investissements en infrastructures du secteur privé, apporte au Fonds fiduciaire ses compétences en la matière.

Dans le droit fil des orientations formulées par le troisième comité de pilotage, le comité de gestion a approuvé plusieurs projets dans le secteur des transports. La mise en œuvre de ces projets s'est avérée des plus efficaces dès lors que les ressources du Fonds fiduciaire étaient combinées avec l'appui de l'Union européenne en faveur des différents pays dans le cadre de programmes indicatifs nationaux et régionaux. La combinaison de fonds complémentaires de l'UE, d'aides non remboursables du FFI avec des prêts à long terme du groupe des bailleurs de fonds se retrouve dans le projet de corridor routier du Nord, en Afrique de l'Est.

Le projet de corridor routier du Nord porte sur la modernisation de trois tronçons routiers allant de Mombasa à Kampala en passant par Nairobi, et plus à l'ouest, au Rwanda et au Burundi, avec des prolongements vers la RDC, le Sud-Soudan et le Nord de la Tanzanie. Le projet englobe également deux contournements des villes de Kampala et M'barara. Ces 30 dernières années, les collectivités locales et les partenaires internationaux du développement ont consacré des ressources substantielles à la maintenance et à la modernisation du corridor routier du Nord, étant donné son importance pour le développement. En particulier, l'UE apporte de longue date des ressources budgétaires (dans le cadre des 8^e, 9^e et 10^e FED) afin de faire face aux contraintes de capacité et aux problèmes de sécurité de ce corridor de transport. Ce dernier continuera à bénéficier du soutien de la Commission européenne qui cofinancera ce projet, en complément d'un concours des autorités ougandaises et d'un prêt à long terme de la BEI, lequel sera assorti d'une bonification d'intérêts provenant du FFI pour satisfaire aux conditions applicables aux PPTTE telles qu'énoncées par le FMI.

⁶ Private Infrastructure Development Group - www.pidg.org.



Des progrès importants ont aussi été accomplis à l'appui du secteur de l'eau, avec l'approbation des premiers projets comme le projet d'eau et d'assainissement dans la région de Kampala et du lac Victoria, qui aide la compagnie nationale des eaux (National Water and Sewerage Corporation ou NWSC) à rénover et à moderniser ses installations actuelles de traitement, de transport et de distribution de l'eau, ainsi qu'à construire un nouveau réseau d'eau et d'assainissement à l'est de Kampala pour un coût supérieur à 200 millions d'EUR, dont 22 millions d'EUR d'aides non remboursables du FFI. Le projet progresse de manière satisfaisante, sachant que les trois partenaires financiers et la République d'Ouganda ont signé, en avril 2011, l'ensemble des contrats de prêts et de financement, ainsi que l'accord général relatif au projet. Un contrat d'assistance technique d'un montant de 8 millions d'EUR a également été signé en faveur de NWSC.

Cette année encore, des nouvelles étapes ont été franchies dans l'approbation des projets faisant intervenir de nouveaux mécanismes de financement novateurs. À titre d'exemple, la KfW a soumis une demande de subvention de 30 millions d'EUR pour un projet destiné à financer la production d'électricité fiable, renouvelable et à un coût abordable à partir de ressources géothermiques, dans la vallée du Rift est-africain. Ce projet – « le dispositif d'atténuation du risque géothermique pour l'Afrique orientale » – est mis en lumière en page 36. Approuvée par le comité de gestion, cette subvention directe pourrait permettre de mobiliser jusqu'à 1 milliard d'EUR d'investissements, pour autant qu'elle aboutisse et soit combinée avec d'autres concours importants, ce qui illustre la souplesse du

Fonds fiduciaire en tant qu'instrument à l'appui du développement des infrastructures.

Le comité de gestion a aussi rendu, après examen, une décision préliminaire favorable concernant un projet innovant similaire, le « dispositif pour une énergie durable en Afrique », dans le cadre duquel il est prévu de créer un instrument d'atténuation des risques en vue de renforcer le rayon d'action et la participation du secteur privé dans le financement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.

Afin de renforcer la visibilité du Fonds fiduciaire et de sensibiliser le grand public à son action, un film a été réalisé pour illustrer, au travers d'une série de témoignages, la manière dont les projets d'infrastructures soutenus par le Fonds fiduciaire peuvent améliorer la vie des petits commerces et des habitants. Il est disponible sur le site Web du Fonds.

L'évaluation à mi-parcours du FFI, lancée en 2011 conformément à ses règles de fonctionnement, revêt une importance particulière ; elle vise à évaluer la performance du Fonds dans cette phase initiale et à formuler des recommandations pour l'avenir.

S'agissant des perspectives, la réserve de projets nécessitant un financement du Fonds fiduciaire est assez prometteuse et concerne de nombreux investissements potentiels. Les besoins d'investissements dans les infrastructures en Afrique restent immenses et le défi que doivent relever le Fonds fiduciaire et son groupe de bailleurs de fonds porte, non pas sur une demande insuffisante, mais sur l'identification de projets satisfaisant aux objectifs de la politique du Fonds.

Francesca Mosca
présidente du comité de gestion et
directrice pour l'Afrique subsaharienne
et les questions transversales pour les pays ACP
à la Commission européenne

S'engager aux côtés de l'Afrique dans la lutte contre les changements climatiques



La lutte contre les changements climatiques constitue un défi mondial sur le plan de l'environnement et du développement, qui touche avant tout les pays les plus pauvres du fait qu'ils sont les moins capables d'y faire face.

En Afrique subsaharienne, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation de la production d'énergie aux changements climatiques nécessitent d'importants investissements et des aides non remboursables à l'avenant. Les capacités de panachage du Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures contribueront à encourager ces efforts de financement.

Après l'annonce, par les commissaires européens Piebalgs, Hedegaard et Füle lors de la conférence de Cancun sur le climat, de l'introduction d'un volet « changements climatiques » dans tous les mécanismes d'investissement régionaux de l'UE, le comité de gestion du FFI a décidé de mettre en œuvre



un dispositif de suivi des projets relatifs à l'action en faveur du climat qui bénéficient de son soutien. Depuis décembre 2011, les bailleurs de fonds du FFI renseignent dans le formulaire de demande les marqueurs Rio pertinents qui identifient la contribution des projets à l'atténuation des changements climatiques et (ou) à l'adaptation à leurs effets.

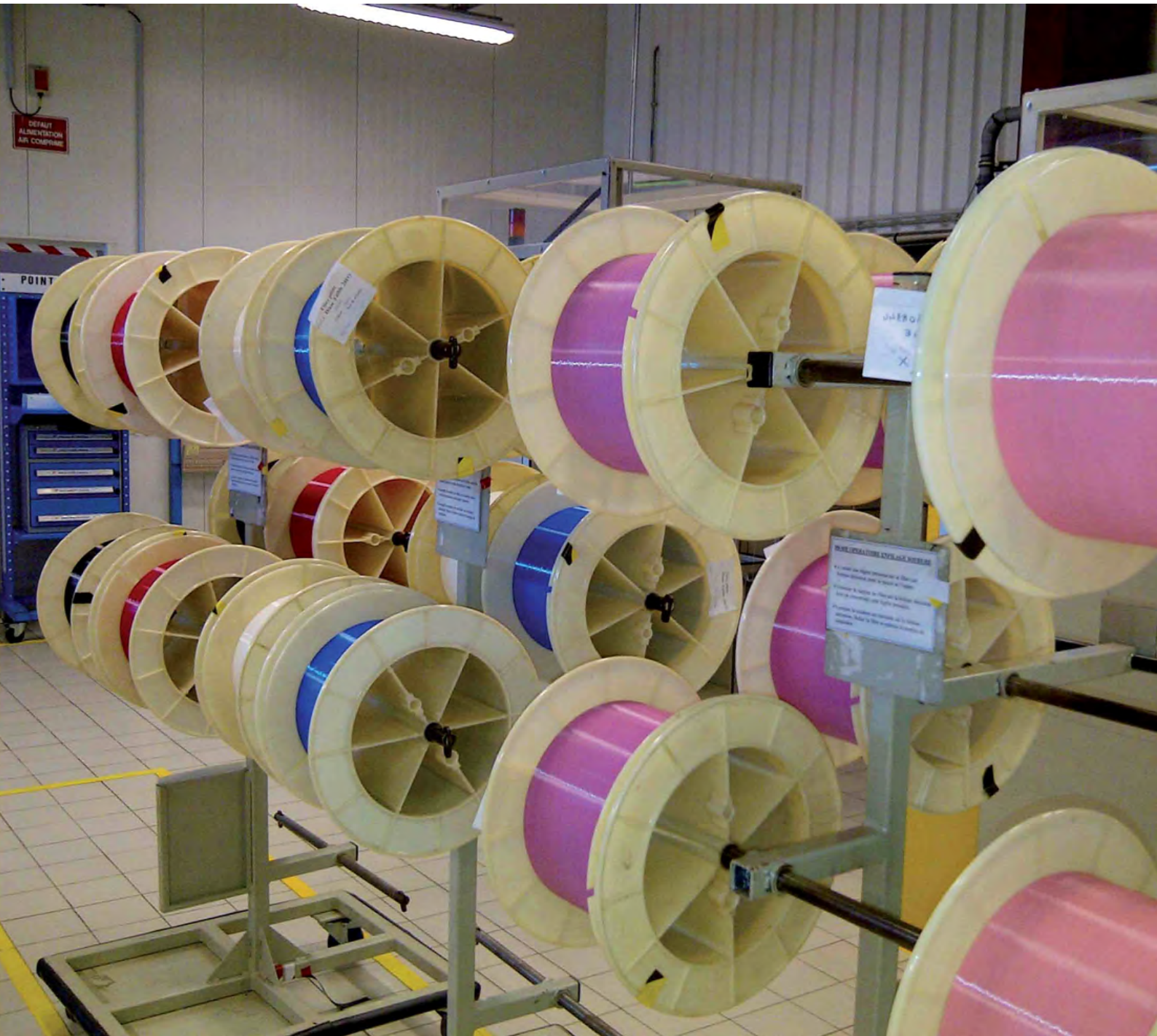
On distingue trois niveaux de marqueurs Rio permettant d'indiquer si une contribution à l'atténuation des changements climatiques ou à l'adaptation à leurs effets figure parmi les objectifs du projet (marqueur Rio 1), s'il s'agit du principal objectif du projet (marqueur Rio 2) ou si aucun objectif en la matière n'est visé par le projet (marqueur Rio 0).

L'OCDE définit « l'atténuation » comme une contribution à l'objectif de stabilisation des concentrations des gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique en favorisant les efforts pour réduire ou limiter les émissions de GES ou améliorer la

séquestration des GES. L'adaptation est définie comme une activité visant à réduire la vulnérabilité des systèmes humains ou naturels aux impacts des changements climatiques et aux risques liés au climat en maintenant ou en accroissant la capacité d'adaptation et la résilience.

Outre qu'ils appliquent les marqueurs Rio, les bailleurs de fonds du FFI fournissent des informations sur les composantes et activités du projet qui contribuent à l'atténuation des changements climatiques et (ou) à l'adaptation à leurs effets, sur les retombées escomptées ainsi que sur les risques en la matière et les éventuelles mesures d'atténuation visant à rendre le projet résistant aux changements climatiques.

Il ressort d'une première analyse que la moitié environ des projets soutenus par le FFI est classée dans la catégorie des marqueurs Rio 1 (l'atténuation des changements climatiques ou l'adaptation à leurs effets est un des objectifs du projet). C'est donc une enveloppe d'environ 150 millions d'EUR qui peut porter le sceau de l'action en faveur du climat.





Le Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures : objet, mécanisme et gouvernance

La structure de gouvernance est fixée en vertu de « l'Accord établissant les modalités de mise en œuvre du Fonds fiduciaire », signé le 23 avril 2007. Elle s'articule autour de trois niveaux, selon une logique simple et directe : i) un organe stratégique, ii) un organe exécutif et iii) un groupe de bailleurs de fonds. Le premier organe formule des orientations générales pour le FFI sans intervenir dans les opérations de subvention. Le deuxième, en tant qu'organe exécutif, prend toutes les décisions finales, notamment celles concernant le financement des projets soumis par le troisième, le groupe des bailleurs de fonds.

Le comité de pilotage du Partenariat UE-Afrique pour les infrastructures

Le comité de pilotage du Partenariat compte 58 membres, soit 29 représentants de l'Union africaine et 29 représentants de l'Union européenne (voir annexe 3). Son rôle est d'orienter le développement et d'assurer la mise en œuvre efficace et rationnelle du programme et du plan d'action du Partenariat⁷. La mission du comité de pilotage consiste notamment :

■ à fournir des lignes directrices opérationnelles et des orientations stratégiques au Partenariat et à ses instruments, comme le FFI, à recevoir régulièrement une synthèse des activités du Fonds fiduciaire et à émettre des observations sur son rapport annuel ;

■ à servir de forum d'information et de coordination entre ses membres en ce qui concerne les besoins d'infrastructures, les services connexes et les cadres réglementaires, et à veiller à ce que l'on apporte des réponses adaptées à l'évolution des priorités en Afrique ;

■ à faciliter la complémentarité de l'action du Partenariat avec le Programme pour les infrastructures du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (le NEPAD de l'Union africaine), les programmes d'infrastructures nationaux et régionaux ou d'autres initiatives dans le domaine, et à examiner la cohérence et la complémentarité de l'action du Partenariat avec d'autres programmes à dimension continentale, la coordination avec des initiatives africaines et la communication avec le Consortium pour les infrastructures en Afrique et d'autres initiatives internationales à l'appui des infrastructures ;

■ à faciliter la mobilisation des ressources nécessaires pour atteindre les objectifs du Partenariat ;

■ à suivre l'avancement des opérations réalisées par le Partenariat et à rendre compte des activités passées, en cours et futures dans le cadre de son rapport annuel ;

■ à traiter d'autres questions spécifiques (comme la préparation d'un sommet UE-Afrique).



Les coprésidents de la quatrième réunion du comité de pilotage du Partenariat (de gauche à droite) : Gary QUINCE, ambassadeur et chef de la délégation de l'Union européenne pour l'Union africaine, Elham IBRAHIM, commissaire pour les infrastructures et l'énergie à la Commission de l'Union africaine et Aboubakari BABA MOUSSA, directeur des infrastructures et de l'énergie à la Commission de l'Union africaine.

⁷ www.africa-eu-partnership.org



Le comité de gestion du FFI

Organe de décision du FFI, le comité de gestion comprend trois catégories de membres : i) les membres votants, c'est-à-dire les donateurs dont la contribution s'élève à 1 million d'EUR au minimum au cours des quatre dernières années ; ii) les membres sans droit de vote, c'est-à-dire les États membres de l'UE qui n'ont pas encore rejoint le cercle des donateurs ou ceux dont la contribution remonte à plus de quatre ans et iii) la Banque européenne d'investissement (BEI) en tant que gestionnaire du FFI, ainsi que le secrétariat du FFI, qui n'ont ni l'un ni l'autre de droit de vote.

Le comité de gestion, qui est l'instance dirigeante du FFI, mène ses travaux sur la base du consensus. Lorsqu'un vote a lieu, et de manière à maintenir un certain équilibre dans le processus décisionnel, la décision est sujette à une double majorité, à savoir (i) deux tiers de l'ensemble des donateurs présents, ii) représentant deux tiers du total des droits de vote en vigueur.

Le comité de gestion est responsable de toutes les décisions stratégiques concernant le Fonds, telles que l'examen et l'approbation des demandes de subvention, et veille à ce que l'ensemble des activités réalisées au titre du FFI en respectent les règles et procédures convenues. Ces règles prévoient notamment l'examen des procédures, la discussion et l'approbation du rapport annuel, l'approbation des comptes annuels présentés par le gestionnaire du FFI, les débats sur l'orientation des mécanismes de financement éventuellement applicables au FFI, l'examen et la discussion de la réserve de projets au titre du FFI et l'examen des nouvelles initiatives (le système d'information géographique, par exemple).

Depuis la création du FFI, la présidence du comité de gestion est assurée par la Commission européenne, membre donateur fondateur. Elle peut toutefois faire l'objet d'une rotation entre les membres dudit comité qui ont engagé un minimum de 5 millions d'EUR.

Depuis sa création jusqu'à la fin de 2011, le comité de gestion s'est réuni 20 fois, soit cinq fois par an en moyenne, en coordination avec le groupe des bailleurs de fonds, de sorte que les opérations de subvention soumises par ce dernier soient traitées sans délai. En 2011, le comité de gestion s'est réuni cinq fois,

notamment pour examiner, discuter et (ou) approuver les points suivants :

- quarante-cinq demandes d'opérations de subvention (pour approbation, approbation de principe, nouvelle approbation ou examen) ;

- les états financiers audités du FFI pour l'exercice 2010 et les états financiers semestriels non audités au 30 juin 2011, ainsi que le rapport de suivi semestriel préparé par le secrétariat ;

- divers documents et débats à caractère technique intéressant les membres du comité de gestion, comme les documents techniques établis par le groupe des bailleurs de fonds sur les bonifications d'intérêts, les premiers décaissements, les mécanismes d'atténuation des risques, l'éventuel soutien du FFI aux intermédiaires financiers ayant obtenu un agrément écrit de la Commission européenne en novembre 2011, pour autant qu'ils satisfassent à une série de mesures de suivi ;

- des présentations plus générales, telles qu'une présentation d'un représentant français sur les recommandations issues de l'examen par le G20 des financements d'infrastructures, à Cannes en novembre 2011, et une présentation par la Commission européenne de son initiative pour la Corne de l'Afrique visant à favoriser le développement d'infrastructures en Afrique de l'Est ;

- le statut et l'avancement de la réserve dynamique de projets au titre du FFI ;

- le lancement de l'évaluation à mi-parcours du FFI.

Sur ce dernier point, et conformément aux règles régissant le FFI, le comité de gestion a délégué l'organisation de l'évaluation indépendante à mi-parcours du FFI à un groupe de référence constitué d'un représentant de la Commission européenne, d'un représentant de la BEI, de la KfW et de l'AFD et d'un représentant de trois pays donateurs, l'Autriche, le Royaume-Uni et les Pays-Bas. Cette évaluation a pour objectif de mesurer la performance du FFI sur la période allant de 2007 à mi-2011 à l'aune des principaux critères d'évaluation définis par le Comité d'aide au développement de l'OCDE, de formuler des recommandations pour la mission future du Fonds, ainsi que de préparer de

manière adéquate l'évaluation finale à la clôture du Fonds. L'évaluation portera sur le portefeuille d'opérations de subvention ainsi que sur la structure de gouvernance du FFI, ses orientations stratégiques, ses règles et procédures et ses méthodes de travail. L'accent sera mis sur le FFI en tant qu'instrument du Partenariat UE-Afrique pour les infrastructures, plutôt que sur l'évaluation des performances des investissements qu'il soutient, du fait que le délai de préparation et de mise en œuvre des projets d'infrastructures régionaux est de plusieurs années. S'il est aisé de mesurer les résultats des projets, la bonne évaluation de leurs incidences sur le développement nécessite d'y consacrer de nombreuses années supplémentaires. L'évaluation à mi-parcours devrait être achevée à la mi-2012.

Le groupe des bailleurs de fonds⁸

Les bailleurs de fonds du FFI sont des institutions spécialisées dans les projets de développement à

l'échelle internationale, qui sont désignées par les donateurs. Elles coopèrent et coordonnent leur action au sein d'un groupe informel appelé groupe des bailleurs de fonds. Les demandes d'opérations de subvention soumises à l'approbation du comité de gestion doivent obligatoirement transiter par le groupe des bailleurs de fonds. Préalablement à la soumission des demandes, les bailleurs de fonds examinent et instruisent les projets puis ils adressent une recommandation spécifique au comité de gestion. Pour chaque opération de subvention, un bailleur de fonds principal est désigné d'un commun accord par les cobailleurs potentiels. En 2011, le groupe des bailleurs de fonds s'est réuni à six reprises pour examiner sa réserve de projets et ses procédures opérationnelles. Ce groupe sert de lieu unique d'échange de connaissances techniques et opérationnelles, de collaboration et de cofinancement d'investissements en infrastructures en Afrique. Lors d'une réunion extraordinaire, il a discuté d'un renforcement de la collaboration à l'échelle mondiale et des priorités d'investissement dans les infrastructures



⁸ La liste de l'ensemble des bailleurs de fonds figure à l'annexe 4 du présent rapport.



La SOFID, membre du groupe des bailleurs de fonds, œuvre à la promotion du FFI



En 2011, la SOFID a consenti des efforts importants pour promouvoir le FFI et a organisé plusieurs présentations. On peut citer en particulier un séminaire à Luanda intitulé « Promouvoir les possibilités de financement d'investissements en Angola » et une manifestation à Lisbonne sur « Le FFI : des perspectives commerciales pour les entreprises portugaises ».

À Luanda, le séminaire de haut niveau s'est déroulé en présence d'Abraão Gourgel, ministre angolais de l'économie, et de Sérgio Vasques, secrétaire d'État portugais chargé des affaires fiscales. Une présentation officielle du FFI a réuni 50 représentants d'entreprises portugaises et angolaises.

La manifestation « Le FFI : des perspectives commerciales pour les entreprises portugaises » s'est tenue à Lisbonne en partenariat avec le ministère portugais des finances et de l'administration publique. En présence du vice-ministre des finances et du gouverneur de la Banque centrale du Portugal, 60 représentants d'entreprises portugaises désireuses d'investir en Afrique ont assisté à une présentation du FFI. Le FFI a pour objectif de favoriser les perspectives d'investissement en combinant des prêts avec des aides non remboursables ; sa structure et son fonctionnement ont été expliqués en détail aux participants qui ont pu, tout au long de la manifestation, demander un conseil personnalisé auprès du personnel de la SOFID.

avec le groupe de travail qui supervise la préparation du programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA).

Les bailleurs de fonds partagent leur savoir-faire technique avec le comité de gestion par le biais de notes sur certains sujets, ce qui a des retombées sur les méthodes de travail du FFI et améliore son efficacité. En 2011, ces sujets étaient notamment liés à des discussions sur les décaissements, les instruments d'atténuation des risques et les bonifications d'intérêts.

Outre ses réunions régulières, le groupe des bailleurs de fonds a entamé avec des experts du comité de gestion trois discussions thématiques sur les transports, l'énergie et l'eau, dont l'objectif est de partager les expériences concernant les besoins et contraintes propres aux projets d'infrastructures en Afrique et les points de vue sur la hiérarchisation des priorités, la coopération et le renforcement de la réserve de projets du FFI. Ces réunions thématiques ont montré l'importance que revêt la participation des délégations de l'UE qui s'avèrent des partenaires solides pour la préparation et la coordination des projets.

Le gestionnaire du FFI

La BEI, en tant que gestionnaire du FFI, est responsable de la gestion de la trésorerie et de la comptabilité du Fonds. Ces responsabilités portent notamment sur la préparation et l'établissement des états financiers annuels audités du FFI – qui sont joints à ce rapport – et des états financiers semestriels non audités, le transfert des ressources du FFI aux bailleurs de fonds, ainsi que sur la gestion du secrétariat du Fonds fiduciaire.

Le secrétariat du FFI

Le secrétariat participe à toutes les réunions du comité de gestion et du groupe des bailleurs de fonds ainsi qu'à celles d'autres initiatives de développement d'infrastructures en Afrique. Il est par conséquent au cœur du processus global de gouvernance du FFI et sert de centre de contact permanent pour les parties prenantes intéressées par les activités du Fonds.

Le secrétariat est hébergé par la BEI en sa qualité de gestionnaire du FFI, mais il rend compte de son action

au comité de gestion. Il est principalement chargé d'aider le comité de gestion à assurer un fonctionnement efficace du Fonds fiduciaire dans le cadre de la réalisation des objectifs plus généraux du Partenariat, à mettre en place un dialogue régulier avec l'ensemble des donateurs, à collaborer si nécessaire avec les partenaires africains comme le NEPAD, à organiser les réunions du comité de gestion et du groupe des bailleurs de fonds et à en rédiger les procès-verbaux ou les notes de synthèse, à préparer le rapport de suivi semestriel et les rapports annuels de manière à assurer la visibilité du Fonds fiduciaire et le suivi de ses activités.

Dans le cadre du suivi, il importe de distinguer deux types de procédures. En premier lieu, le suivi du projet est du ressort du bailleur de fonds principal. En second lieu, le suivi du portefeuille du FFI est effectué par le secrétariat sur la base des informations transmises par les bailleurs de fonds principaux.

En 2011, le secrétariat a coordonné la préparation et la discussion des notes techniques que le groupe des bailleurs de fonds a adressées au comité de gestion sur des questions touchant à l'efficacité et à la rationalisation du Fonds, comme les conditions des bonifications d'intérêts, la participation d'intermédiaires financiers dans les projets soutenus par le FFI, l'adéquation de certains délais de décaissement et l'offre d'instruments d'atténuation des risques.

Soucieux de partager l'information, de promouvoir le Fonds et d'en renforcer la visibilité, le secrétariat gère le site Web du FFI, a mis au point un système d'information géographique répondant aux besoins du Fonds et a réalisé un court-métrage sur le FFI.

Renforcer la visibilité du FFI

Le site Web du FFI <http://www.eu-africa-infrastructure-tf.net> constitue un outil d'informations générales à l'intention du grand public et un moyen de communiquer des documents à accès restreint aux parties prenantes agréées. La consultation du site Web a suivi une tendance positive pour ce qui concerne tant le nombre de visiteurs – de 776 en janvier 2011 à 1 327 en novembre 2011 – que le nombre de pages consultées – de 3 644 en janvier 2011 à 6 385 en novembre 2011.

L'objectif du système d'information géographique <http://www.itf-gis.net> est de permettre aux utilisateurs de situer visuellement les projets soutenus par le FFI sur le vaste continent africain.

Un film promotionnel de courte durée⁹ a été réalisé pour illustrer en quoi le recours au FFI fait « la différence » dans la vie des entreprises et des citoyens ordinaires. Ce film rend compte visuellement de la performance du Fonds avant collecte et analyse des indicateurs ex post.

Compte rendu par le directeur d'un film promotionnel sur le Fonds fiduciaire



En avril 2011, l'agence EU-turn et la société de production DoubleDouble ont été sélectionnées pour tourner un film sur le Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures. Notre mission était de rencontrer les différents bénéficiaires de deux projets subventionnés par le FFI.

Première étape : Dar es-Salaam, en Tanzanie. C'est à cet endroit de

la côte que le câble sous-marin en fibre optique EASSy a été raccordé à la Tanzanie en juillet 2010. Assistés par l'opérateur tanzanien ZANTEL, nous avons écouté l'histoire de ces gens dont la vie s'est améliorée grâce

à la contribution du FFI. Nous avons découvert que l'installation de l'internet à grande vitesse a réellement changé la qualité de vie de la population ; elle ouvre de nouvelles perspectives, elle crée des possibilités pour le commerce international, des informations jusque-là inaccessibles sont désormais disponibles et les délais de réponse pour les projets commerciaux sont raccourcis...

Quelques jours plus tard, nous nous sommes envolés pour Cotonou, la capitale du Bénin, où nous attendait un projet de nature radicalement différente : la modernisation de l'une des principales lignes électriques du pays. Nous savions que la ville de Cotonou subissait régulièrement des coupures d'électricité et des pertes de tension. Nous étions loin d'imaginer



⁹ Ce film est disponible à l'adresse <http://www.eu-africa-infrastructure-tf.net/infocentre/publications/itf-video-improving-lives-of-people-in-africa.htm> ou au secrétariat du FFI (en format DVD).



Un système d'information géographique pour les projets bénéficiant d'un soutien du FFI

Au début de 2011, le Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures a mis au point un site Web hébergeant un système d'information géographique. Ce système permet à chacun de sélectionner et de visualiser sur une carte le site d'un projet bénéficiant d'un soutien du FFI ainsi que de consulter les principales informations relatives à ces projets et le montant de l'aide non remboursable reçue du FFI.

Cet outil présente aujourd'hui une quarantaine de projets approuvés, qu'ils soient en cours de réalisation ou achevés.

Le système d'information géographique constitue en outre une plateforme de partage d'information sur les projets avec d'autres institutions engagées dans la planification et le financement d'infrastructures, comme le mécanisme de préparation des projets d'infrastructures (IPPF) dans le cadre du NEPAD. Il sert par conséquent aussi de système d'échange d'informations sur la réserve de projets d'infrastructures de dimension régionale ou continentale.



l'impact de ces dysfonctionnements sur les populations, mais nous avons rapidement réalisé l'ampleur du problème. Un responsable de la Communauté électrique du Bénin (CEB) nous a emmenés dans le principal hôpital de la ville, qui est touché par des coupures de courant quotidiennes. À tout moment, une opération de chirurgie peut être soudainement interrompue, avec souvent des conséquences dramatiques.

Ce tournage a été une expérience incroyable et nous a ouvert les yeux. Très souvent, nous n'entendons parler de projets de financement d'infrastructures qu'en lisant des

rapports écrits, mais ces rencontres sur le terrain nous ont permis de mesurer l'ampleur du problème et la véritable valeur ajoutée du FFI pour la population africaine.

C'était non seulement une expérience gratifiante sur le plan professionnel, mais aussi une véritable aventure humaine.

Laurent STINE
Directeur de DoubleDouble







Le FFI en 2011

2011, la quatrième année pleine pour les activités du FFI, a été une fois de plus couronnée de succès et a été marquée par plusieurs évolutions et innovations.

Opérations de subvention approuvées en 2011



Dix-neuf demandes d'opérations de subvention ont été soumises au comité de gestion du FFI et approuvées pour un montant total de 86,1 millions d'EUR.

Opération de subvention	Région	Secteur	Type	Bailleur de fonds principal du GBF	Montant approuvé pour la subvention (en EUR)
Raccordement d'un câble sous-marin en Mauritanie	Afrique occidentale et sahélienne	TIC	BI	BEI	1 574 000
Dorsale au Mozambique (CESUL)	Afrique australe	Énergie	AT	AFD	1 500 000
Interconnexion électrique CLSG	Afrique occidentale et sahélienne	Énergie	AT	BEI	1 750 000
Expansion ferroviaire multimodale du port de Dar es-Salaam	Afrique de l'Est	Transports	AT	KfW	257 000
Approvisionnement transfrontalier en eau entre Calueque (Angola) et Oshakati (Namibie)	Afrique australe	Eau	AT	KfW	2 400 000
Centrale hydroélectrique de Muchinga	Afrique australe	Énergie	AT	PIDG	2 619 000
Interconnexion électrique entre le Ghana, le Burkina et le Mali (WAPP)	Afrique occidentale et sahélienne	Énergie	AT	AFD	1 200 000
Projet portant sur le pont de Kazungula et son poste-frontière	Afrique australe	Transports	AT	BAFD	1 000 000
Remise en état de la grande route de l'Est	Afrique australe	Transports	BI	AFD	2 900 000
Aéroport international de Maputo	Afrique australe	Transports	AT	AFD	1 600 000
BOAD - Mise au point d'un système de gestion des risques sociaux et environnementaux	Afrique occidentale et sahélienne	Multisectoriel	AT	BAFD	400 000
Dispositif d'atténuation du risque géothermique	Afrique de l'Est	Énergie	SD	KfW	30 000 000
Interconnexion électrique entre Bolgatanga (Ghana) et Ouagadougou (Burkina Faso)	Afrique occidentale et sahélienne	Énergie	BI	BEI	6 700 000
			BI	AFD	2 800 000
			AT	AFD	4 800 000
Ligne de transport d'électricité Kafue – Livingstone	Afrique australe	Énergie	BI	BEI	5 200 000
			AT	BEI	350 000
Corridors routiers d'Afrique centrale et occidentale	Afrique centrale	Transports	AT	BEI	2 500 000
Corridor de transport d'Afrique de l'Est	Afrique de l'Est	Transports	BI	BEI	16 600 000
					86 150 000

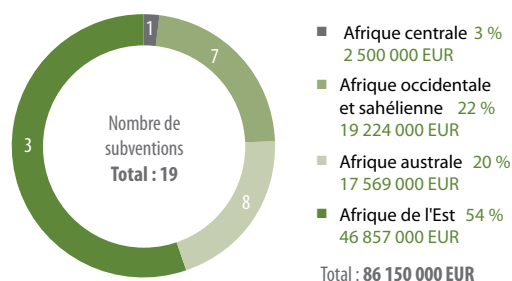


Opérations de subvention du FFI approuvées en 2011

Par région

Plus de 50 % (46,9 millions d'EUR) du montant approuvé des opérations de subvention ont contribué à soutenir trois projets en Afrique de l'Est, dont une subvention directe de 30 millions d'EUR à l'appui du dispositif d'atténuation du risque géothermique. Huit opérations de subvention (17,6 millions d'EUR pour sept projets) ont été approuvées pour des projets situés en Afrique australe, sept autres (19,2 millions d'EUR) pour cinq projets dans la région occidentale de l'Afrique et une dernière (2,5 millions d'EUR) pour un projet situé dans le centre de l'Afrique.

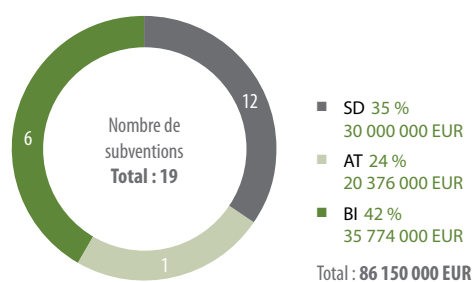
Graphique 1
Par région



Par type de subvention

L'unique subvention directe, à l'appui du dispositif d'atténuation du risque géothermique, représente 35 % de l'ensemble des subventions approuvées en 2011 et constitue par conséquent un élément exceptionnel du point de vue statistique. Les autres subventions (12 opérations d'AT pour 20,4 millions d'EUR et six opérations de bonification d'intérêts pour 35,8 millions d'EUR) s'inscrivent dans le droit fil des tendances de ces dernières années : moins de bonifications d'intérêts pour des montants plus élevés et deux fois plus d'opérations d'AT pour seulement un quart des montants totaux approuvés.

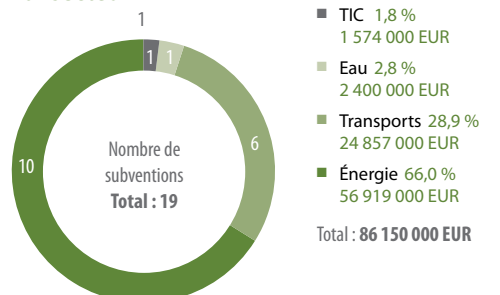
Graphique 2
Par type de subvention



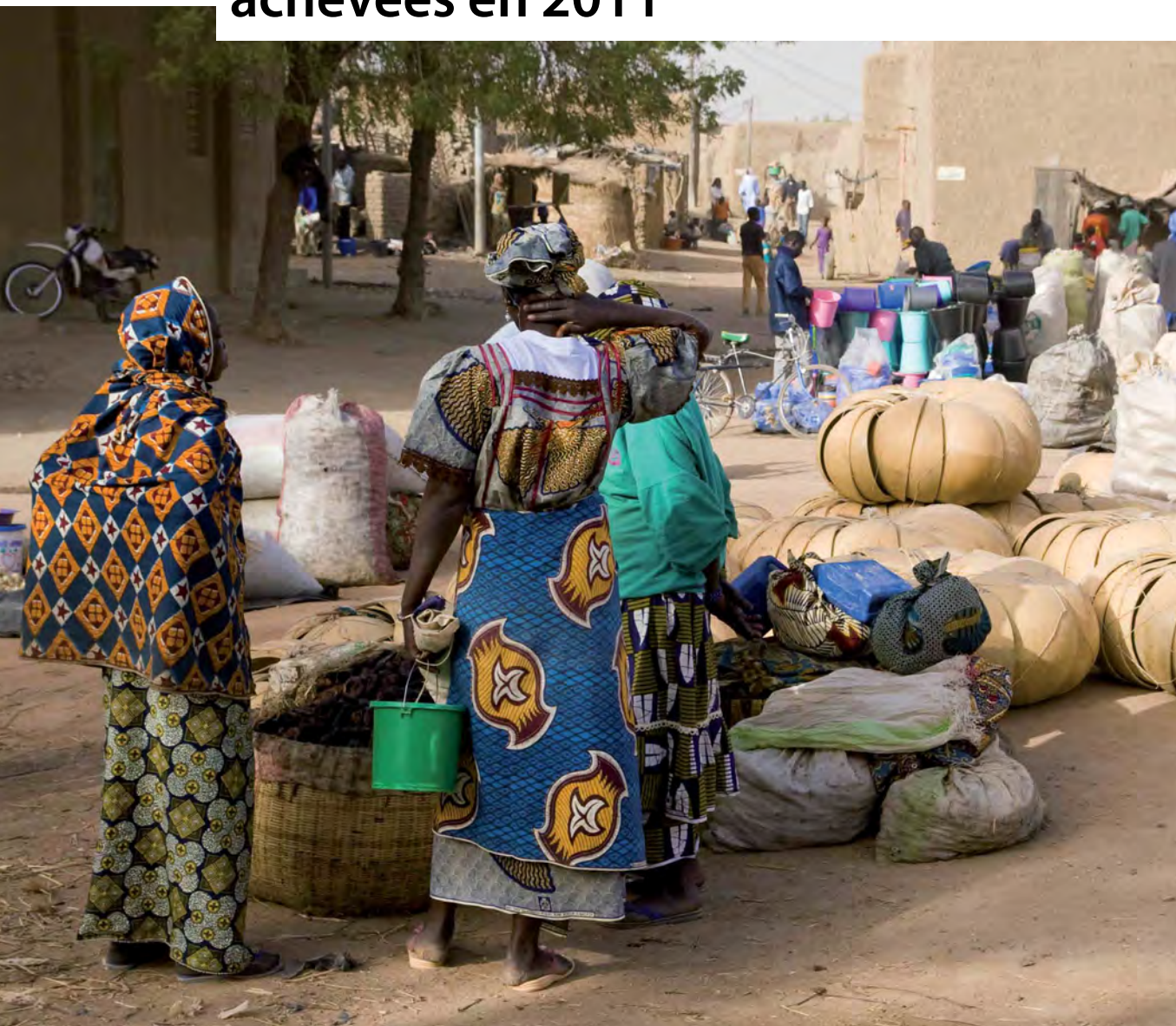
Par secteur

Le FFI soutient fermement le secteur de l'énergie : en 2011, 66 % du montant approuvé des opérations de subvention et 10 des 19 opérations de subvention approuvées concernaient ce domaine. Cette tendance est parfaitement cohérente avec la volonté politique de s'attaquer aux problèmes énergétiques à tous les niveaux et de mobiliser davantage de ressources pour soutenir le développement énergétique de l'Afrique.

Graphique 3
Par secteur



Opérations de subvention achevées en 2011



Aucune des opérations de subvention approuvées ou en cours n'a été achevée en 2011. Deux opérations de subvention ayant reçu un accord de principe ont été abandonnées par le bailleur de fonds principal concerné. Par conséquent, le FFI ne les poursuivra pas plus avant : une opération d'AT pour le financement d'études préparatoires pour l'extension du terminal portuaire de conteneurs de Port-Louis à Maurice et une

opération de subvention de prime d'assurance ayant reçu une approbation de principe pour le financement, par la KfW, de la rénovation de la centrale hydroélectrique de Kainji au Nigeria. La KfW a retiré ses fonds destinés à ce projet car l'évaluation des offres a révélé en août 2011 qu'aucun financement supplémentaire n'était nécessaire ; ce projet sera entièrement financé par la Banque mondiale.



Description des opérations de subvention du FFI approuvées en 2011



Raccordement d'un câble sous-marin en Mauritanie : relier la côte ouest de l'Afrique à l'Europe

Le projet concerne le raccordement de la Mauritanie au réseau ACE (Africa Coast to Europe – de la côte africaine à l'Europe) via un câble. Lancé par France Télécom-Orange, ce projet de câble sous-marin ACE est géré par un consortium de 17 opérateurs. Le câble reliera l'Europe à la côte ouest de l'Afrique grâce à une technologie de fibre optique à large bande et à haut débit. Prévu pour être opérationnel en 2012, le câble ACE permettra à sept pays (Gambie, Guinée, Guinée équatoriale, Liberia, Mauritanie, Sao Tomé-et-Principe et Sierra Leone) d'accéder pour la première fois au réseau mondial à large bande, rendant ainsi possible le lancement de nouveaux services. Des pays sans littoral tels que le Mali et le Niger seront également reliés via le réseau terrestre.

La BEI a prêté 8 millions d'EUR à l'État mauritanien pour le financement de sa participation de 35 %, par

Bailleur de fonds principal	BEI
Secteur	TIC
Type de subvention	BI
Montant de la subvention	1 574 000 EUR
Approuvé le	4 février 2011
Statut	En cours de décaissement

l'intermédiaire de Mauripost, au capital d'International Mauritania Telecom (IMT), le partenaire mauritanien au sein du consortium du câble ACE. Ce câble sous-marin améliorera considérablement les connexions internationales de la Mauritanie en lui permettant, ainsi qu'à d'autres pays sans littoral qui pourront à l'avenir être raccordés, d'avoir accès à une infrastructure de télécommunications à large bande. Il favorisera par ailleurs l'accès ouvert par le biais d'une réglementation et d'une concurrence efficaces qui conduiront à des prix plus avantageux pour l'utilisateur final.

L'accord de financement entre la BEI et la République islamique de Mauritanie a été signé le 20 décembre

2010 et un premier décaissement est intervenu le 8 septembre 2011. La première tranche de la subvention du FFI, de 1,3 million d'EUR, a été transférée à la BEI au titre d'une bonification d'intérêts. La Banque devrait recevoir une seconde (et dernière) demande de décaissement de la part de Mauripost. Le service de la dette est lent (il a fallu presque trois mois pour que l'État mauritanien verse les commissions d'engagement dues en avril 2011 et en octobre 2011) en raison de ses difficultés à obtenir des devises étrangères.

« La signature de l'accord de financement constitue une contribution majeure de la BEI à la réalisation de la politique de développement des infrastructures fixée par les pouvoirs publics mauritaniens, notamment en ce qui concerne le déploiement national et international d'un réseau de transmission à grande vitesse, qui est la clé de la modernisation, de la décentralisation des pouvoirs et de l'amélioration des services publics. »

Ould Khouna,
ministre de l'emploi,
de la formation professionnelle
et des nouvelles technologies



« La Banque européenne d'investissement reconnaît l'immense valeur de développement que porte la connexion à grande vitesse entre l'Afrique et le reste du monde. Le raccordement de la Mauritanie au câble ACE multipliera les possibilités pour les Mauritaniens. »

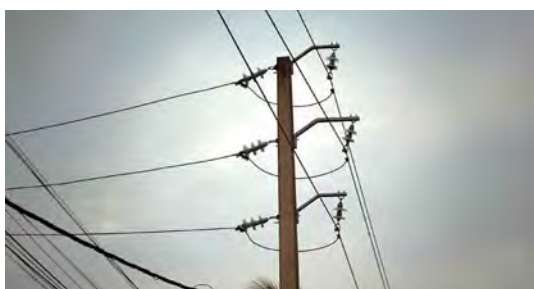
Plutarchos Sakellaris,
vice-président de la BEI responsable des opérations en Afrique

« La délégation de l'UE à Nouakchott salue la signature de ce projet qui améliorera nettement l'accès de la Mauritanie à Internet et renforcera ses connexions internationales, en particulier avec l'Europe. Ce projet symbolise la consolidation des liens déjà bien établis entre la Mauritanie et l'Union européenne. »

Hans-Georg Gerstenlauer,
ambassadeur et chef de la délégation de l'Union européenne
auprès de la République islamique de Mauritanie



Dorsale au Mozambique (CESUL) : améliorer le transport d'électricité au Mozambique



L'État mozambicain et son entreprise de services collectifs, Electricidade de Moçambique (EDM), envisagent de mettre sur pied une nouvelle structure publique, EDM Investment (EDMI), qui soutiendra les principaux investissements à réaliser dans les secteurs de la production et du transport d'électricité. Ces investissements portent sur le renforcement des lignes de transport ainsi que sur le développement des installations de production. Les principaux projets de production, Mphanda Nkuwa (capacité : 1 500 MW) et Cahora Bassa rive nord (capacité : 1 245 MW), ainsi que la ligne de transport reliant

Interconnexion électrique CLSG

Le projet d'interconnexion électrique CLSG impliquera la construction d'environ 1 300 km de lignes de transport d'électricité à haute tension qui traverseront la Côte d'Ivoire, le Liberia, la Sierra Leone et la Guinée, ainsi que l'agrandissement ou la construction de 12 postes à haute tension à Man, Nzerekore, Linsan, Yekepa, Buchanan, Monrovia, Mano, Kema, Bikongor, Bumbuna, Yiben et Kamakwie. Le présent projet sera détenu et réalisé par une société de projet dont les actionnaires seront les compagnies nationales d'électricité de quatre pays, à savoir Électricité de Guinée, Liberia Electricity Corporation, Sierra Leone Electricity Corporation et Société de Gestion du Patrimoine du Secteur de l'Électricité – SOGEPE. Un traité devrait être signé par les quatre pays au début de 2012 afin de garantir un

Bailleur de fonds principal	AFD
Secteur	Énergie
Type de subvention	AT
Montant de la subvention	1 500 000 EUR
Approuvé le	24 février 2011
Statut	En attente du premier décaissement

ces sites aux réseaux principaux, à savoir la dorsale Tete-Maputo au Mozambique, sont en cours de préparation active. De l'électricité supplémentaire devrait être produite en 2017 ou 2018. L'AFD utilise la subvention du FFI de 1,5 million d'EUR pour la constitution et le démarrage d'EDMI, qui détiendra des actions dans diverses sociétés de projet dans les domaines de la production et du transport d'électricité et, en premier lieu, une participation majoritaire dans le projet de dorsale du Mozambique.

En 2009, le FFI a également accordé une subvention de 700 000 EUR pour le financement d'une évaluation stratégique détaillée des incidences environnementales et sociales régionales (ESIESR). Les prévisions d'engagement pour le bouclage financier du projet devraient être annoncées à la fin de 2012, ce qui rend nécessaire une préparation adaptée et rapide du projet.

Bailleur de fonds principal	BEI
Secteur	Énergie
Type de subvention	AT
Montant de la subvention	1 750 000 EUR
Approuvé le	23 mars 2011
Statut	En attente du premier décaissement



environnement porteur et harmonisé pour les opérations de la société de projet.

Le coût total du projet est évalué à 326 millions d'EUR. Outre la BEI, la KfW, la BAfD et la Banque mondiale ont exprimé leur intérêt pour le financement de ce projet par un panachage d'aides non remboursables et de prêts très concessionnels. Le bouclage financier de ce projet devrait être finalisé d'ici à la mi-2012.

Au terme de l'utilisation d'une première subvention d'assistance technique de la BEI de 3 millions d'EUR aux fins du financement d'études préparatoires, une

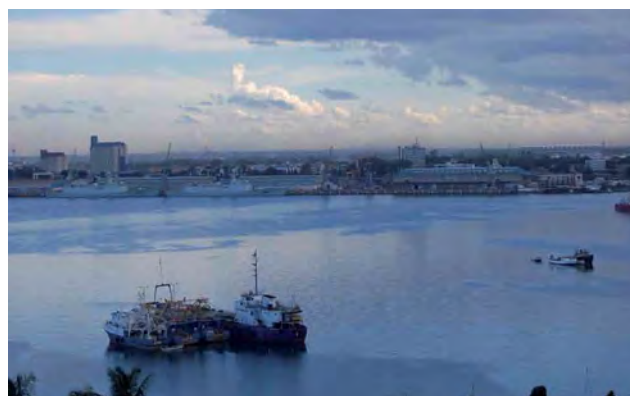
deuxième subvention de 1,75 million d'EUR au maximum a été mise à disposition en 2011 pour le financement des activités d'ingénierie de l'entité propriétaire jusqu'à l'attribution des contrats d'ingénierie, de passation des marchés et de construction relatifs au projet. Dans un premier temps, l'unité d'ingénierie de l'entité propriétaire interviendra également pour renforcer temporairement les capacités du Pool d'énergie ouest-africain (West African Power Pool - WAPP) et, par la suite, de l'unité de réalisation du projet. La procédure d'appel d'offres pour le recrutement des ingénieurs rattachés au promoteur devrait être lancée au cours du premier trimestre de 2012.

Accroître la compétitivité du port de Dar es-Salaam

La compétitivité du port de Dar es-Salaam en Tanzanie est gravement pénalisée par des surcharges chroniques. La réorganisation des activités ferroviaires des terminaux de conteneurs contribuera à multiplier par trois ou quatre le trafic de conteneurs (pour qu'il atteigne entre 1,2 et 1,5 million d'EVP – équivalent vingt pieds) entre 2020 et 2050, contre un niveau d'activité maximum de 390 000 EVP atteint en 2008.

La subvention du FFI sera utilisée par l'État tanzanien pour financer une étude de préfaisabilité qui évaluera les possibilités d'agrandissement du territoire du port, ce qui permettrait d'installer le terminal de conteneurs en dehors des limites actuelles. Les modalités et conditions de la procédure d'appel d'offres ont été arrêtées et les documents relatifs à cet appel d'offres sont en préparation et devraient être publiés au premier semestre 2012.

Bailleur de fonds principal	KfW
Secteur	Transports
Type de subvention	AT
Montant de la subvention	257 000 EUR
Approuvé le	23 mars 2011
Statut	En attente du premier décaissement





Approvisionnement transfrontalier en eau entre Calueque (Angola) et Oshakati (Namibie)

Le canal existant, long d'environ 150 km, qui alimente le nord de la Namibie en eau d'irrigation et en eau potable accuse des pertes sévères et souffre d'une forte pollution et de problèmes de sédimentation qui génèrent des coûts de maintenance et de purification élevés. L'infrastructure a été endommagée lors de la guerre civile qu'a connue l'Angola et fait l'objet de prélèvements d'eau illégaux. Aujourd'hui, 800 000 personnes bénéficient de l'eau apportée par le canal et 100 000 personnes supplémentaires installées dans le sud de l'Angola pourront bientôt être approvisionnées grâce aux travaux en cours.

La subvention d'AT sera utilisée pour financer des études de préfaisabilité et de faisabilité. L'étude de préfaisabilité, qui coûtera 300 000 EUR au maximum, aura pour objectifs d'analyser la demande en eau ainsi que les conditions actuelles d'approvisionnement du site, de sélectionner la meilleure solution de transport

Aéroport international de Maputo : conception des travaux de rénovation des installations côté piste

Le présent projet vise à rénover et à améliorer les infrastructures côté piste de l'aéroport international de Maputo, y compris les pistes, les voies de circulation, les aires de trafic et le système d'éclairage au sol sur le terrain d'aviation. Dans le cadre de la préparation de ce projet, l'Agence française de développement a financé une étude préliminaire en 2010, qui a confirmé la nécessité de poursuivre ce projet.

La subvention d'AT permettra de financer les services de conseil pour la conception des travaux de rénovation de l'infrastructure côté piste de l'aéroport international de Maputo et satisfera les besoins en matière d'analyse, de conception et de documentation liés aux travaux de rénovation et de modernisation. Le consultant devra mener toutes les enquêtes sur le terrain et les études de conception nécessaires afin de déterminer les caractéristiques géométriques et fonctionnelles du revêtement et des structures de drainage qui correspondront aux

Bailleur de fonds principal	KfW
Secteur	Eau
Type de subvention	AT
Montant de la subvention	2 400 000 EUR
Approuvé le	25 mai 2011
Statut	En attente du premier décaissement

de l'eau et d'estimer les coûts. Deux scénarios sont envisageables : la rénovation du canal ouvert ou la construction d'une canalisation enterrée. L'étude détaillera davantage le cahier des charges pour l'étude de faisabilité correspondant au scénario sélectionné.

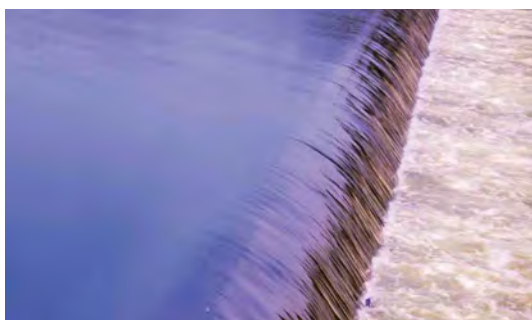
L'étude de faisabilité, de 2 100 000 EUR au maximum, comportera les éléments suivants : analyse détaillée des prévisions de la demande en eau et de l'infrastructure de distribution correspondante nécessaire, analyse géologique, conception détaillée de la solution technique sélectionnée, analyse coûts-avantages et recommandation tarifaire, analyse des incidences environnementales et évaluation de la situation en matière de santé et d'eaux usées, analyse socio-économique et rédaction des documents nécessaires à l'appel d'offres. La procédure d'appel d'offres devait démarrer en avril 2012.

Bailleur de fonds principal	AFD
Secteur	Transports
Type de subvention	AT
Montant de la subvention	1 600 000 EUR
Approuvé le	5 juillet 2011
Statut	En attente du premier décaissement

prévisions de trafic pour une durée de vie de 20 ans. La subvention couvrira également la préparation des documents relatifs à l'appel d'offres ainsi que l'assistance à Aeroportos De Moçambique E.P. (ADM) dans l'évaluation des offres reçues et dans la négociation du marché portant sur les travaux avec le soumissionnaire sélectionné.

En décembre 2011, l'AFD et ADM ont conclu un accord autorisant ADM à signer un contrat avec un consultant pour la fourniture de ces services. La passation des marchés pour ces services a été annoncée publiquement : 26 entreprises ont exprimé leur intérêt, parmi lesquelles six ont été sélectionnées par ADM. Le consultant devrait démarrer ses activités en juin 2012 pour les achever avant janvier 2013, tandis que les travaux réels de rénovation devraient démarrer vers la fin de 2013.

Centrale hydroélectrique de Muchinga



Le projet de centrale hydroélectrique de Muchinga se situe dans la province centrale de la Zambie, dans les gorges de la Lunsemfwa, à quelque 70 km à l'est de Kabwe. Le projet Muchinga permettra d'exploiter le potentiel hydroélectrique des flux combinés des rivières Lunsemfwa et Mkushi et comprendra l'utilisation du barrage existant sur la rivière Lunsemfwa à la hauteur de Mita Hills ainsi que la construction d'un nouveau barrage étroit dans les gorges de Mkushi et d'une nouvelle centrale électrique à quelque 25 km en aval. Selon l'évaluation préliminaire, le projet ne nécessitera aucun déplacement de populations compte tenu de la nature isolée du site. Le projet prévoit de vendre l'électricité produite

Interconnexion électrique entre le Ghana, le Burkina et le Mali (WAPP)

Le projet porte sur une ligne d'interconnexion électrique régionale d'environ 800 km entre Tumu (nord du Ghana), Bobo-Dioulasso (Burkina Faso) et Sikasso et Bamako (Mali). À l'instar d'autres projets de transport d'électricité relevant du Pool d'énergie ouest-africain, le présent projet a pour but d'apporter à la population une énergie plus durable, fiable et bon marché dans une région où moins de 20 % de la population y a accès. Il vise également à contribuer à la création à moyen et long terme d'un réseau et d'un marché énergétiques régionaux pour l'Afrique de l'Ouest, ce qui permettrait des échanges d'énergie entre les pays disposant d'un littoral tels que le Ghana, qui ont accès à des ressources énergétiques

Bailleur de fonds principal	Private Infrastructure Development Group (PIDG)
Secteur	Énergie
Type de subvention	AT
Montant de la subvention	2 619 000 EUR
Approuvé le	5 juillet 2011
Statut	En attente du premier décaissement

aux consommateurs en Namibie, au Botswana et en Zambie. Une fois achevé, le présent projet fournira au Pool énergétique d'Afrique australe environ 225 MW de nouvelles capacités hydroélectriques.

PIDG utilisera la subvention du FFI pour financer les travaux géotechniques, hydrologiques et techniques nécessaires ainsi que les études de commercialisation et les tâches relatives au contrat et à la passation des marchés engendrées par le projet. L'appel d'offres pour ces services a démarré en juillet 2011 et se poursuivra tout au long de la phase d'élaboration du projet, qui devrait s'achever à la fin de 2014. Compte tenu de l'envergure du projet, une élaboration soignée est exigée et le bouclage financier et le démarrage de la construction ne devraient pas intervenir avant la fin de 2014, au plus tôt. La phase de construction du projet durera très probablement trois ans ; le projet devrait donc permettre la production d'électricité d'ici à 2017.

Bailleur de fonds principal	AFD
Secteur	Énergie
Type de subvention	AT
Montant de la subvention	1 200 000 EUR
Approuvé le	5 juillet 2011
Statut	En attente du premier décaissement

moins chères (énergie hydraulique et thermique), et les pays du Sahel sans littoral, tels que le Burkina Faso et le Mali.

L'AFD utilisera la subvention d'AT pour finaliser les documents relatifs à la phase de préparation du projet, de régler les problèmes techniques, environnementaux, économiques et financiers et de garantir le respect de toutes les exigences de l'audit préalable.



Projet portant sur le pont de Kazungula et son poste-frontière

Le projet relatif au pont de Kazungula et à son poste-frontière, soutenu par les États du Botswana et de la Zambie, est un projet multinational portant sur le corridor de transport nord-sud au sein de la région SADC (Communauté de développement de l'Afrique australe) et relève d'un programme d'amélioration de l'infrastructure sur l'ensemble du corridor. Ce dernier fait partie de l'autoroute transafricaine qui relie la sous-région d'Afrique australe aux sous-régions d'Afrique centrale et septentrionale. Il représente également l'axe le plus long et le plus emprunté des couloirs régionaux avec un réseau de 10 500 km et une moyenne de 50 000 km parcourus chaque jour par le transport de marchandises en valeur cumulée.

Les pays desservis par ce couloir contribuent à hauteur de presque 40 % au PIB de l'Afrique subsaharienne et sont par conséquent des acteurs importants du développement économique de l'Afrique. Ce couloir traverse le vaste bassin du fleuve Zambèze et les flux commerciaux dépendent actuellement d'un seul pont principal et d'un poste-frontière, à Chirdundu au Zimbabwe, où le transit des poids-lourds accuse de longs retards. Ceux-ci sont principalement dus à une insuffisance de capacité et à l'inefficacité

Bailleur de fonds principal	BAfD
Secteur	Transports
Type de subvention	AT
Montant de la subvention	1 000 000 EUR
Approuvé le	5 juillet 2011
Statut	En attente du premier décaissement

des postes-frontières, ce qui a des retombées sur les flux commerciaux inter- et intrarégionaux. D'autres postes-frontières, à savoir ceux de Victoria Falls et Kazungula, sont entravés par le manque de capacité du pont et du bac, respectivement, le temps moyen de transit à Kazungula, de presque 30 heures, étant accentué par le manque de fiabilité du bac existant (taux d'utilisation de 50 %). Faciliter les conditions d'accès pour les partenaires commerciaux régionaux et internationaux en atténuant les incertitudes, en réduisant les coûts de transport et les retards à la frontière, en particulier pour les pays sans littoral comme la Zambie et le Botswana, est une nécessité absolue ainsi que la raison sous-jacente de l'implication de la BAfD dans le projet.

Le projet comprend la construction d'un nouveau pont de 930 m assurant la liaison routière et ferroviaire entre le Botswana et la Zambie au-dessus du Zambèze afin de remplacer le bac, d'un poste-frontière à guichet unique et d'environ 10 km de



Emmenés par la BAfD en tant que bailleur de fonds principal, les États de Zambie et du Botswana, avec l'appui du secrétariat de la SADC, sont les grands promoteurs de ce projet. Comme il est situé sur le corridor de transport nord-sud, le corridor régional le plus emprunté et le plus long qui traverse et relie les économies riches en minéraux de l'est, du centre et du sud de l'Afrique, le projet revêt une importance particulière pour les communautés économiques régionales voisines que sont le COMESA et la Communauté de l'Afrique orientale (CAO). Le corridor de transport nord-sud ayant été sélectionné comme projet pilote au titre du programme d'aide au commerce qui est financé conjointement par la COMESA, la Communauté de l'Afrique orientale et la SADC et qui a pour mission d'améliorer l'état des infrastructures matérielles de transport et l'environnement réglementaire pour le commerce et le transport dans ces régions, son acceptation et sa portée vont bien au-delà des principaux promoteurs. À l'échelle régionale, la coordination des travaux et des activités des donateurs sur le corridor de transport nord-sud est assurée par la SADC, le COMESA et les partenaires de coopération internationaux, et les travaux sont réalisés par le groupe de travail conjoint de la SADC et des partenaires de coopération internationaux. D'autres agences multilatérales, telles que le groupe de travail tripartite COMESA/SADC/CAO facilitent, en fonction de leurs mandats et de leurs intérêts respectifs, la coordination des donateurs et les aident à atteindre l'objectif fixé pour ce corridor. Le secrétariat de la SADC assure, généralement, la coordination des aspects du corridor liés à la facilitation du commerce et a été chargé de réaliser l'étude de faisabilité et de concevoir le projet dans les détails. En outre, la SADC a également été activement représentée au sein du comité mixte de pilotage du projet.



voies d'accès. En outre, il inclut la mise en application des procédures et politiques de facilitation des échanges commerciaux et de gestion des opérations frontalières, des activités d'assistance technique et de renforcement des capacités ainsi que des aspects socio-environnementaux.

La Banque africaine de développement a mobilisé des ressources non remboursables issues du Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures pour financer, au même titre que le prêt de la BAfD, les composantes essentielles de renforcement des capacités. La subvention d'assistance technique du FFI se divise en deux phases. La première phase (1 million d'EUR, approuvée en juillet 2011) permettra de financer le renforcement des compétences et le développement organisationnel de l'autorité gérant le pont de

Kazungula, l'aide à la gestion du projet fournie à l'équipe en charge de la réalisation du projet ainsi que la conception et la mise en œuvre de procédures harmonisées de facilitation des échanges et du transport et de gestion des opérations frontalières.

La deuxième phase (1,77 million d'EUR), si elle est approuvée par le comité de gestion du Fonds fiduciaire, servira à financer les activités d'après construction, notamment l'élaboration de la stratégie d'exploitation et d'entretien de l'ouvrage.

À la suite de l'approbation du prêt de la BAfD aux pays participants le 7 décembre 2011, la prochaine étape du cycle du projet concernera la passation des marchés pour les services d'assistance technique pour les deux phases citées ci-dessus.



Remise en état de la grande route de l'Est

Le projet porte sur la réfection d'un tronçon d'environ 360 km d'un grand axe routier à chaussée unique (Grande route de l'Est) reliant le centre de la Zambie à sa province orientale et, au-delà, au corridor de Nacala, un axe de transport régional raccordant le Malawi et la Zambie au port en eau profonde de Nacala, au Mozambique. Ce projet sera cofinancé par la Commission européenne, la BAfD, la BEI et l'AFD.

La subvention d'AT, déjà approuvée en 2010, sert à financer les services de conseil qui doivent garantir que les travaux réalisés sur le tronçon faisant l'objet du cofinancement de la Banque européenne d'investissement et du Fonds européen de développement sont gérés conformément aux normes de qualité attendues. Elle contribue en outre à améliorer les systèmes de contrôle de qualité mis en place par le promoteur pour l'ensemble de ses opérations.

La subvention de 25 millions d'EUR versée à la BEI au titre de bonifications d'intérêts, également approuvée en 2010, servira à réduire le taux d'intérêt de son prêt de 80 millions d'EUR afin de respecter les exigences propres à l'initiative PPTE. Le contrat de financement avec la République de Zambie a été signé en décembre 2011.

Secteur	Transports
Bailleur de fonds principal	BEI
Type de subvention	AT
Montant	1 000 000 EUR
Approuvé le	29 juin 2010
Statut	En cours de décaissement
Bailleur de fonds principal	BEI
Type de subvention	BI
Montant	25 000 000 EUR
Approuvé le	29 juin 2010
Statut	En attente du premier décaissement
Bailleur de fonds principal	AFD
Type de subvention	BI
Montant	13 700 000 EUR
Approuvé le	9 novembre 2010 et 5 juillet 2011
Statut	En attente du premier décaissement

Le montant initial de la subvention – de 11 millions d'EUR – destinée au financement des bonifications d'intérêts du prêt de l'AFD de 49,2 millions d'EUR a été relevé en juillet 2011 à 13,7 millions d'EUR. Le prêt de l'AFD devrait être signé à la mi-2012.



BOAD - Mise au point d'un système de gestion des risques sociaux et environnementaux

La Banque ouest-africaine de développement (BOAD) est une institution de financement du développement créée en 1973 pour les États membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine, à savoir le Bénin, le Burkina Faso, la Côte-d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo. Au titre de son mandat visant à promouvoir l'intégration économique de l'Afrique de l'Ouest, la Banque africaine de développement a accordé à la BOAD une deuxième ligne de crédit de 64 millions d'EUR et participera à son augmentation de capital à hauteur de 3,05 millions d'EUR. En raison de son mandat régional, la BOAD met davantage l'accent sur les investissements à l'appui des infrastructures, en particulier dans les domaines de l'agriculture, de l'industrie, de l'énergie, de la production minière, des transports et des communications. Elle utilisera la deuxième ligne de crédit de la BAfD pour financer certains de ces investissements. Il est clair que les investissements de la BOAD en faveur des infrastructures stimuleront le commerce, l'intégration et les connexions de la région. Toutefois, ces mêmes investissements en faveur des infrastructures comportent des risques environnementaux et sociaux importants qui seraient susceptibles de compromettre la viabilité des projets que la BOAD espère financer.

Au cours de la procédure d'instruction de la BAfD pour la deuxième ligne de crédit, il a été remarqué que la performance environnementale et sociale de la BOAD était en partie entravée par l'absence de politiques institutionnelles, de procédures et d'outils complets pour identifier les risques et les incidences socio-environnementaux, y remédier et en assurer le suivi dans le cadre de ses projets, tout au long des phases de conception, d'instruction, de réalisation et de supervision. La capacité limitée de la BOAD à remédier en profondeur aux risques socio-environnementaux ont conduit la BAfD à recommander la mise au point et la réalisation, dans les meilleurs délais, d'un système de gestion des risques sociaux et environnementaux. Ainsi, la subvention d'assistance technique sera employée pour

Bailleur de fonds principal	BAfD
Type de subvention	Multisectoriel
Montant	AT
Approuvé le	400 000 EUR
Statut	19 août 2011
Status	En attente du premier décaissement

appuyer la BOAD dans la mise au point et, à terme, la réalisation d'un tel système. Ce dernier permettra non seulement d'améliorer les capacités internes de la BOAD, mais également d'accroître la viabilité à long terme de ses investissements en faveur des infrastructures, ce qui lui permettra d'entreprendre systématiquement une évaluation à chaque étape du cycle du projet, d'établir des rapports et de documenter ses conclusions ainsi que de tirer des enseignements destinés à guider la conception et la réalisation des futurs investissements en faveur des infrastructures.

La mise au point du système de gestion des risques sociaux et environnementaux serait menée en étroite collaboration avec le personnel de la BOAD. Il est tout aussi important que la mise au point de ce système vienne compléter d'autres initiatives d'assistance technique antérieures et (ou) en cours dans les domaines social et environnemental menées par d'autres partenaires de développement de la BOAD, tels que la Banque mondiale, l'Agence française de développement, la KfW et la Banque



Sidy Diop (responsable de dossier pour le projet BOAD, BAfD), Modibo Kone (directeur de l'unité de gestion environnementale et de développement durable, BOAD) et Tim Turner (directeur des opérations du secteur privé, BAfD)



européenne d'investissement. C'est sa capacité à insuffler des changements profonds et durables au sein de la BOAD qui donne au système de gestion des risques sociaux et environnementaux toute son importance. L'existence d'un système de gestion des risques sociaux et environnementaux complet et adapté permettra aux projets financés par la seconde ligne de crédit de la BAfD ainsi qu'aux projets financés grâce aux ressources d'autres partenaires du développement d'être réalisés d'une façon plus durable du point de vue environnemental et social. Il permettra également de diffuser les connaissances essentielles acquises par le personnel de la BOAD aux agences et institutions des États membres avec lesquels la BOAD collabore, telles que les agences nationales de gestion de l'environ-

nement et le réseau d'interlocuteurs environnementaux de l'UEMOA.

En août 2011, le comité de gestion du FFI a approuvé une subvention d'AT de 400 000 EUR pour la mise au point et la réalisation d'un tel système de gestion des risques sociaux et environnementaux. L'appel d'offres était prévu pour mars 2012 et le soumissionnaire sélectionné devait démarrer les travaux en avril 2012.

Le 31 janvier 2012, M. Modibo Kone, directeur de l'unité de gestion environnementale et de développement durable au sein de la BOAD s'est rendu dans les bureaux de la BAfD à Tunis pour discuter des détails du système de gestion des risques sociaux et environnementaux.

« Comblent le manque d'infrastructures en Afrique est une condition préalable et un moyen de promouvoir la croissance économique durable et la réduction de la pauvreté sur le continent. La Banque africaine de développement est de longue date un acteur majeur du développement des infrastructures de l'Afrique, tant à un niveau régional que national, et elle met l'accent sur le renforcement et l'intégration des économies régionales. Avoir à notre disposition l'instrument du FFI, qui présente des caractéristiques communes avec la stratégie d'intégration régionale de la BAfD, nous a été très utile pour faciliter la réalisation réussie de projets multinationaux et, à terme, pour apporter de la valeur ajoutée à l'efficacité de nos interventions en faveur du développement.



À l'avenir, je pense que le FFI jouera un rôle encore plus important avec le programme pour le développement des infrastructures en Afrique (PIDA) approuvé par les chefs d'État de l'Union africaine. Le PIDA contient une liste cohérente de priorités fixées d'un commun accord qui permettra d'encourager l'intégration régionale entre 2012 et 2020. L'effet de levier du FFI, avec l'appui durable des donateurs européens, contribuera de façon efficace à la réalisation du PIDA sur le terrain. La BAfD, en collaboration avec ses partenaires, continuera de jouer un rôle clé en faveur de l'intégration régionale de notre continent. »

Gilbert Mbeshherubusa,
vice-président par intérim pour les infrastructures, le secteur privé et l'intégration régionale

Dispositif d'atténuation du risque géothermique pour l'Afrique de l'Est

La vallée du Rift est-africain dispose des ressources géothermiques nécessaires pour mettre plus de 7 000 MW d'électricité à la disposition du réseau électrique régional. Le dispositif d'atténuation du risque géothermique vise à accroître les capacités de production d'électricité d'environ 300 MW au cours des sept prochaines années.

Les centrales électriques géothermiques produisant de l'électricité en charge de base fiable et bon marché, elles pourront contribuer à limiter les coupures d'électricité sévères et ainsi améliorer les conditions de vie et la qualité du développement socio-économique de la région. Les coûts d'exploitation des centrales électriques géothermiques dans des régions volcaniques telles que la vallée du Rift est-africain varient de 0,04 USD à 0,10 USD par kWh, ce qui fait de cette énergie une solution de recharge à moindre coût sur de nombreux sites. Malgré tous ces avantages, la valorisation des ressources géothermiques comporte des coûts initiaux relativement élevés ainsi que des risques liés à l'évaluation des ressources. Une estimation précise du potentiel de ressources, des coûts liés à la conception du projet et des coûts spécifiques ne peut être établie tant que le forage n'a pas eu lieu. À l'échelle internationale, la probabilité d'échec d'un puits géothermique est d'environ 30 %.

La subvention directe accordée par le FFI servira à financer des programmes de forage et aura pour objectif annoncé de mobiliser des financements pour la prochaine étape de mise en valeur des ressources. Des promoteurs publics et privés qualifiés recevront une subvention couvrant deux puits d'exploration au maximum, y compris la mobilisation, la démobilitation et des essais de puits et, si nécessaire, une étude de faisabilité combinant les résultats de forage et les considérations commerciales, réglementaires et techniques. Les coûts liés aux études de surface seront pris en charge dans les cas où une étude de pré-faisabilité a déjà été conduite et pour autant qu'elles puissent améliorer les conditions existantes de forage. Une base de données géothermiques régionale sera créée afin d'accroître le savoir-faire relatif à la nature des perspectives géothermiques en Afrique de l'Est et de réduire ainsi les risques liés à d'autres puits à l'avenir.

Les promoteurs de projets peuvent prétendre à un financement par le biais d'un processus de candidature en deux étapes fondé sur une série prédéfinie de procédures et de critères de sélection de projets. Cet instrument sera géré par la Commission de l'Union africaine

Bailleur de fonds principal	KfW
Secteur	Énergie
Type de subvention	SD
Montant	30 000 000 EUR
Approuvé le	20 octobre 2011
Statut	En attente du premier décaissement

avec l'aide d'une équipe de conseil internationale et sous le contrôle d'un comité de supervision. Les investisseurs publics et privés intéressés auront la possibilité de participer à des ateliers régionaux préalables au dépôt des candidatures.

Dans un premier temps, le projet se concentrera sur les perspectives géothermiques en Éthiopie, au Kenya, au Rwanda, en Tanzanie et en Ouganda en raison de la disponibilité des financements. Il est prévu qu'au fur et à mesure que de nouveaux financements seront obtenus, la portée régionale du projet sera étendue à d'autres pays.

Les accords de financement pour les contributions du FFI et de l'État allemand ont été conclus en décembre 2011. Le choix du consultant pour la gestion quotidienne de l'instrument devait être annoncé au premier trimestre 2012 tandis que la première réunion du comité de supervision devrait intervenir au deuxième trimestre 2012. Le premier appel à manifestation d'intérêt pour obtenir une subvention sera lancé à ce moment-là.





« Nous entendons ouvrir la voie à un développement respectueux du climat en Afrique de l'Est et utiliser les énergies renouvelables pour nous attaquer aux causes de la pauvreté. L'exploitation des abondantes ressources géothermiques de la région représente pour nous un moyen de garantir un approvisionnement énergétique fiable, durable et résistant aux effets des changements climatiques, favorisant ainsi une croissance respectueuse de l'environnement. J'espère que les installations géothermiques innovantes d'Afrique de l'Est contribueront à lever quelques barrières fondamentales aux investissements privés dans les énergies renouvelables.

La coopération avec l'Union africaine et le Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures offre la possibilité de dépasser les frontières nationales et de rassembler des acteurs européens et africains. Nous pouvons ainsi unir nos efforts pour réaliser des projets régionaux favorisant l'énergie durable. Le Fonds fiduciaire est un instrument qui permet de coordonner, d'appuyer et de renforcer les politiques de développement des États membres de l'UE, tout en contribuant de façon déterminante à la mise en place d'une politique européenne de développement cohérente en Afrique. »

Dirk Niebel,
ministre allemand de la coopération économique et du développement



Lors de la cérémonie de signature organisée par la Commission de l'Union africaine (CUA), par l'intermédiaire du ministère des infrastructures et de l'énergie, son directeur, M. Aboubakari Baba-Moussa, a exprimé, dans ses remarques liminaires, son enthousiasme à l'égard de la signature de cet accord.

M^{me} Elham Ibrahim, commissaire aux infrastructures et à l'énergie de la CUA, a déclaré que : « le financement est un facteur clé des défis énergétiques que l'Afrique doit relever ». Elle a également remercié les autorités allemandes et l'Union européenne pour cette importante possibilité de renforcer la coopération. Elle a appelé tous les pays d'Afrique qui n'y participent pas encore à contribuer à cette initiative afin d'atteindre les objectifs de production

et d'utilisation des ressources géothermiques. Elle a également encouragé d'autres partenaires du développement à rejoindre l'actuelle initiative de coopération.



« Il est possible, d'un point de vue économique et technologique, de réduire les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020 à un niveau qui permettrait de maintenir, au XXI^e siècle, l'augmentation de la température mondiale en dessous des 2 degrés Celsius ». C'est ce que révèle une étude approfondie publiée par le Programme des Nations unies pour l'environnement¹⁰. « Le recours accru aux énergies renouvelables, la substitution des combustibles fossiles par des combustibles d'origine renouvelable et le renforcement de l'efficacité énergétique peuvent contribuer pour beaucoup aux réductions nécessaires. »

Les centrales géothermiques fonctionnent indépendamment des conditions climatiques et ne nécessitent pas de mesures d'adaptation aux changements climatiques. Les projets de centrales géothermiques actuellement mis en œuvre au Kenya ont permis d'alimenter le réseau en électricité propre et écologique et de réduire les émissions de gaz à effet de serre d'environ 900 000 tonnes de CO₂ par an.

La mise en valeur de ce potentiel d'électricité géothermique contribue grandement au processus d'adaptation de la production électrique aux changements climatiques en Afrique. Le pool énergétique d'Afrique de l'Est reconnaît que les ressources géothermiques permettent de fournir au réseau régional de l'électricité en charge de base à un coût relativement bas et en ne produisant que de faibles émissions de gaz à effet de serre.

¹⁰ Rapport « Bridging The Emissions Gap » du PNUE, novembre 2011.

Interconnexion électrique entre Bolgatanga (Ghana) et Ouagadougou (Burkina Faso)

L'interconnexion électrique de 225 kV entre Bolgatanga au Ghana et Ouagadougou au Burkina Faso, longue de 210 km (171 km au Burkina Faso et 39 km au Ghana), permettra d'exporter quelque 100 MW d'électricité produite au Ghana à moindre coût à partir de gaz naturel vers le Burkina Faso, un pays sans littoral situé dans la région du Sahel où la production d'électricité, assurée essentiellement par des centrales thermiques, s'avère onéreuse. Cette opération permettra également de renforcer la fiabilité de la fourniture d'électricité par SONABEL, le promoteur du projet pour le Burkina Faso, associé à GRIDCO pour le Ghana. Ce projet s'inscrit dans le cadre des objectifs prioritaires du pool d'énergie ouest-africain qui vise à mettre sur pied un marché régional de l'électricité en Afrique de l'Ouest. Le projet prévoit la modernisation du poste électrique existant de Bolgatanga (qui passera de 161/34,5 kV à 225/34,5 kV) et de la sous-station de 225/90 kV de Zagtoulou au Burkina Faso, la construction d'un nouveau poste électrique de 90/33 kV à Patte d'Oie, également au Burkina Faso, ainsi que la mise en place de systèmes SCADA nationaux connexes et la fourniture d'électricité aux villages ruraux situés le long de l'emprise de la ligne, sur le territoire burkinabè. Un accord d'achat d'énergie sera signé entre la Volta River Authority, en charge de la production au Ghana, et SONABEL. En outre, un accord de transport d'électricité sera conclu entre GRIDCO et SONABEL. Le coût total du projet d'interconnexion (environ 81 millions d'EUR) sera financé par la Banque mondiale, l'AFD, la BEI, SONABEL et GRIDCO.

Le FFI soutient la réalisation de ce projet par le biais de trois subventions différentes : la BEI mettra en œuvre une bonification d'intérêts portant sur un montant de 6,7 millions d'EUR au maximum afin de ramener à 1,4 % le taux d'intérêt appliqué au prêt de 23 millions d'EUR qu'elle a consenti à l'État burkinabè, afin de respecter les conditions imposées par le FMI. De la même manière, une seconde bonification d'intérêts portant sur un montant de 2,8 millions d'EUR au maximum a été accordée à l'AFD en vue de subventionner le prêt de 15,75 millions d'EUR qu'elle

Secteur	Énergie
Baillieur de fonds principal	AFD
Type de subvention	AT
Montant	4,8 millions d'EUR
Approuvé le	20 octobre 2011
Statut	En attente du premier décaissement
Baillieur de fonds principal	AFD
Type de subvention	BI
Montant	2,8 millions d'EUR
Approuvé le	20 octobre 2011
Statut	En attente du premier décaissement
Baillieur de fonds principal	BEI
Type de subvention	BI
Montant	6,7 millions d'EUR
Approuvé le	20 octobre 2011
Statut	En attente du premier décaissement

a accordé à des conditions favorables à SONABEL. Ce programme de financement à des conditions favorables permettra non seulement à SONABEL de réduire les montants élevés et croissants des remboursements de sa dette et de diminuer la portée des futures hausses tarifaires, mais aussi d'alléger le soutien financier continu des autorités du Burkina Faso en faveur du secteur de l'énergie. Un second prêt de l'AFD en faveur de GRIDCO ne bénéficie d'aucune bonification d'intérêts, étant donné qu'il s'agit d'un prêt non souverain et que la situation financière de GRIDCO et ses perspectives d'avenir en la matière sont solides grâce à un faible niveau d'endettement et à des tarifs de transport avantageux.

Une troisième subvention du FFI d'un montant maximum de 4,8 millions d'EUR sera utilisée par l'AFD pour financer la supervision des travaux relatifs à la nouvelle ligne de 330 kV mise en place au Ghana, ainsi qu'une étude tarifaire pour le compte de SONABEL. Cette assistance technique aidera GRIDCO à mener à bien la supervision de travaux complexes, comme la réalisation de la ligne de 330 kV entre Kumasi et Bolgatanga. Elle renforcera également la visibilité financière du secteur de l'électricité au Burkina Faso en le dotant d'un outil adéquat.

L'assistance technique spécifique que la Banque mondiale fournira tant à SONABEL qu'à GRIDCO



portera sur des besoins différents, comme la supervision des travaux relatifs à l'interconnexion entre Bolgatanga et Ouagadougou, le renforcement des capacités et l'appui institutionnel en faveur de l'unité de mise en œuvre du projet d'interconnexion, l'amé-

nagement du réseau à haute tension, l'exploitation et l'entretien de systèmes de transport à haute tension, le développement de systèmes SCADA, la réalisation de transactions commerciales et la sécurisation des réseaux haute tension et de télécommunications.

Corridor de transport d'Afrique de l'Est



Le projet porte sur l'amélioration de trois tronçons spécifiques du corridor routier du Nord en Afrique de l'Est qui relie Mombasa à Kampala via Nairobi, et qui continue vers l'ouest, jusqu'au Rwanda et au Burundi, avec des prolongements vers la RDC, le Sud-Soudan et le nord de la Tanzanie. Ce projet comprend également deux contournements des villes de Kampala et de M'barara.

Les corridors Nord et Centre d'Afrique de l'Est (partant, respectivement, des ports de Mombasa et de Dar es-Salaam) sont des axes de transport majeurs pour les pays d'Afrique de l'Est et les pays sans littoral d'Afrique centrale qui permettent la circulation des personnes et des marchandises aux niveaux national, régional et international. En raison d'infrastructures matérielles inadéquates et d'autres défaillances, ces corridors sont caractérisés par d'importants délais de transit et des coûts de transport élevés qui peuvent majorer le coût des marchandises jusqu'à 75 %, tandis que le coût au kilomètre du transport de marchandises est supérieur de plus de 50 % à celui observé dans l'Union européenne et aux États-Unis. La modernisation

Bailleur de fonds principal	BEI
Secteur	Transports
Type de subvention	BI
Montant	16,6 millions d'EUR
Approuvé le	15 décembre 2011
Statut	En attente du premier décaissement

de ces infrastructures de transport est essentielle pour le développement des échanges, pour les investissements et pour la croissance économique, des éléments qui sont tous cruciaux pour l'intégration régionale, la création de richesse et la réduction de la pauvreté.

Ce projet a pour objectif immédiat d'atténuer les encombrements routiers, de réduire les frais d'exploitation des véhicules et la durée des trajets, ainsi que le nombre d'accidents de la route. La modernisation de ces infrastructures de transport est indispensable pour la circulation routière nationale et régionale. Elle contribue à soutenir la croissance économique dans la région, le développement des échanges et les investissements, des éléments tout aussi essentiels pour le développement et le maintien d'un secteur privé solide et dynamique.

L'Ouganda est un PPTTE contraint d'emprunter à des conditions très libérales. La bonification d'intérêts accordée au titre du FFI sera utilisée pour abaisser le taux d'intérêt final du prêt de 55 millions d'EUR que la BEI a consenti à l'État, ce qui permettra à l'Ouganda d'atteindre le niveau de concessionnalité requis par le FMI (35 %) pour pouvoir augmenter son niveau d'endettement. Le prêt accordé aux autorités ougandaises sera transféré au promoteur, l'Office national des routes d'Ouganda (UNRA), sous la forme d'une aide non remboursable.

Les corridors routiers d'Afrique centrale et occidentale

Le projet potentiel concerne les interconnexions routières entre les villes de Douala, Yaoundé et éventuellement Bafoussam qui font partie de trois corridors régionaux ou qui sont susceptibles d'en améliorer l'accès. La liaison Douala – Yaoundé est le premier tronçon du corridor qui relie le Cameroun à Bangui (RCA) et de celui qui relie le Cameroun et N'Djamena (Tchad). L'axe routier Douala – Bafoussam rejoint le corridor Bamenda (Cameroun) – Enugu (Nigeria). Les routes à deux voies existantes sont, pour l'essentiel, en bon état structurel, mais elles ne permettent plus de gérer l'augmentation du trafic poids lourds longue distance sans risquer d'importants problèmes de sécurité et de confort. Concernant le trafic, les statistiques de 2006 font état du passage d'environ 7 000 véhicules par jour entre Douala et Yaoundé, dont 40 % de camions, et d'environ 6 000 véhicules par jour entre Douala et Bafoussam. Selon les prévisions, ces axes atteindront leur seuil de saturation d'ici à 2015.

En vue de l'élaboration du projet, le FFI a fourni une aide non remboursable sous forme d'assistance technique pour un montant de 2,5 millions d'EUR. Elle servira à financer trois phases d'études successives visant à examiner les différentes options

Bailleur de fonds principal	BEI
Secteur	Transports
Type de subvention	AT
Montant	2,5 millions d'EUR
Approuvé le	20 décembre 2011
Statut	En attente du premier décaissement

pour la réalisation de l'interconnexion entre Douala, Yaoundé et Bafoussam. La première phase comprend des études préliminaires de faisabilité visant à confirmer la nécessité du projet et à proposer la meilleure solution (plusieurs configurations à examiner). La deuxième phase prévoit la réalisation d'études de faisabilité relatives à l'option choisie lors de l'étude préliminaire. Il s'agit cette fois de déterminer la faisabilité technique, économique, financière, environnementale, sociale et juridique du projet. La réalisation de la troisième phase, qui est conditionnée par les résultats positifs des études de faisabilité, concerne la réalisation d'analyses techniques détaillées et la confection du dossier d'appels d'offres. Les analyses techniques détaillées en question comprendront une évaluation des incidences sur l'environnement, ainsi qu'un plan de gestion environnementale et sociale.

L'appel d'offres pour ces études devrait être lancé au cours du premier semestre 2012, de manière à ce que les études puissent être réalisées entre la mi-2012 et la mi-2014.

Ligne de transport d'électricité Kafue – Livingstone

Le projet concerne la modernisation (de 220 à 330 kV) de la ligne de transport d'électricité existante, longue de 341 km et reliant Kafue, Muzuma et Livingstone, la mise à niveau technique de deux sous-stations de cette ligne et la construction d'une nouvelle sous-station. Cette ligne relie la centrale hydroélectrique de Victoria Falls située dans le sud-est du pays aux centres de charge et de production implantés dans la partie centrale de la Zambie. Elle

Secteur	Énergie
Bailleur de fonds principal	BEI
Type de subvention	AT
Montant	350 000 EUR
Approuvé le	15 décembre 2011
Statut	En attente du premier décaissement

Bailleur de fonds principal	BEI
Type de subvention	BI
Montant	5,2 millions d'EUR
Approuvé le	15 décembre 2011
Statut	En attente du premier décaissement



fait partie d'une nouvelle connexion nord-sud régionale qui assure l'interconnexion des réseaux zambien et namibien, en contournant le réseau saturé et peu fiable du Zimbabwe, et qui fournit de l'énergie hydroélectrique renouvelable aux marchés méridionaux du pool énergétique d'Afrique australe. Le coût total du projet est estimé à 100 millions d'USD et sera cofinancé par la BEI, la Banque mondiale et le promoteur du projet, la Zambia Electricity Supply Corporation (ZESCO).

La ligne Kafue – Muzuma – Livingstone a été construite dans les années 70 pour permettre une modernisation aisée et économique en fonction de l'augmentation de la charge. Le projet bénéficie donc d'infrastructures existantes, ce qui devrait engendrer des incidences environnementales et des coûts d'investissement relativement bas. La technologie utilisée dans le cadre du projet a fait ses preuves. Le projet fait partie des priorités récemment définies dans le schéma directeur de ZESCO.

Il s'agit d'une mise à niveau technique classique de la dorsale d'électricité nationale et régionale. Cette modernisation a été rendue nécessaire et possible par la mise en service de l'interconnexion de Caprivi en 2010. Ce projet permettra de mieux utiliser la capacité nominale (300 MW) de cette infrastructure. La liaison Kafue – Livingstone est la seule ligne de transport notable vers le sud-ouest de la Zambie et les travaux de modernisation nécessiteront une coupure de plusieurs mois. Grâce à l'interconnexion de Caprivi, la partie sud-ouest du pays restera connectée pendant la durée des travaux, ce qui rendra la modernisation possible. Les possibilités d'échanges d'électricité par le biais de la liaison Caprivi rendent cette mise à niveau technique nécessaire.

Le FFI appuie ce projet par le biais d'une subvention d'un montant total de 5,55 millions d'EUR répartis sur deux opérations :

■ d'une part, une bonification d'intérêts d'un montant de 5,2 millions d'EUR au maximum destinée au prêt de la BEI en faveur de la République de Zambie, laquelle transférera ces ressources à ZESCO. Le prêt de la BEI servira à appuyer les autorités zambiennes dans leurs efforts visant à s'assurer que la fourniture d'énergie suive, de manière fiable, le rythme de la croissance économique attendue dans le pays et dans la région. La BEI joue également un rôle stratégique important dans la détermination des exigences des bailleurs de fonds pour la mise en œuvre rationnelle du projet. Les clauses de conditionnalité appliquées par la Banque, comme par exemple celles qui visent à lutter contre certains problèmes environnementaux spécifiques, contribueront à la mise en place d'un cadre permettant d'assurer de bonnes pratiques dans la réalisation du projet ;

■ d'autre part, une aide non remboursable d'un montant de 350 000 EUR au titre de l'assistance technique, qui permettra de financer le recrutement d'un ingénieur par le bailleur de fonds. Les compétences de ZESCO pour la mise en œuvre du projet, notamment en matière de passation des marchés et de gestion financière, doivent être renforcées et accompagnées d'un suivi plus efficace. Un plan officiel de mise en œuvre du projet sera établi, encadré et mis en œuvre de manière suivie par une unité de réalisation de projet mobilisée à temps plein et dont le noyau sera composé de consultants internationaux.

Informations détaillées sur les subventions du FFI ayant reçu une approbation de principe en 2011



Centrale hydroélectrique d'Itezhi Tezhi

Le projet de centrale hydroélectrique d'Itezhi-Tezhi portera globalement sur la conception, le financement, la construction, l'exploitation et l'entretien, sur le site de l'actuel barrage ITT exploité sur la Kafue en Zambie, d'une centrale hydroélectrique affichant une charge de base de 120 MW, ainsi que d'une nouvelle ligne de transport longue d'environ 300 km jusqu'à Lusaka Ouest, via Mumbwa, qui reliera la centrale électrique au pool énergétique de l'Afrique australe, par l'intermédiaire du réseau national. La ligne de transport en question sera conçue, construite, financée et exploitée par ZESCO.

Le projet tirera parti des infrastructures existantes, le barrage étant en exploitation depuis plus de 30 ans. L'ajout de cette centrale électrique aura pour effet de limiter les travaux de construction, les coûts et les risques, d'atténuer les incidences sur l'environnement et minimiser les déplacements de populations. La nouvelle ligne de transport permettra d'acheminer l'énergie renouvelable produite dans

Bailleur de fonds principal	BEI
Secteur	Énergie
Type de subvention	BI
Montant	17,6 millions d'EUR
Statut	Approbation de principe

une zone isolée, au profit de la Zambie et, in fine, de la région du pool énergétique.

Le FFI a admis le principe d'une subvention des prêts de la BEI et de l'AFD destinés au financement de la ligne de transport, car la Zambie, qui fait partie des pays les moins avancés, a vu sa dette rééchelonnée au titre de l'initiative PPTTE. En outre, une assistance technique pourrait être sollicitée auprès du FFI pour contribuer au renforcement des compétences du promoteur du projet, ZESCO, et pour financer le suivi, par un ingénieur recruté par le bailleur de fonds, de la réalisation du projet.

La demande d'approbation de la bonification d'intérêts et de la subvention d'AT du FFI devait être soumise au début de 2012.



Mécanisme en faveur des énergies renouvelables en Afrique

Le mécanisme en faveur des énergies renouvelables en Afrique a pour objectif de catalyser la participation du secteur privé au financement d'activités liées aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique. Avec les instruments d'atténuation des risques qu'il comporte, tels que i) une garantie relative à la prorogation d'échéance et ii) des prêts mezzanine, subordonnés ou de premier rang destinés au financement d'opérations, ce mécanisme vise à contribuer à l'élaboration de projets de manière à les rendre bancables et à ce qu'ils soient financés par des intermédiaires financiers locaux. Ces projets de dimension plus modeste ne sont pas pris en considération par les IFI et sont traités plus efficacement par les intermédiaires financiers locaux. Cette initiative assurera le lien avec d'autres projets bénéficiant

Bailleur de fonds principal	BEI
Secteur	Énergie
Type de subvention	SD et AT
Montant	8 millions d'EUR
Statut	Approbation de principe

de l'appui de donateurs et visant les mêmes segments de marché.

La BEI a fait appel au FFI pour qu'il finance une garantie de première perte (5 millions d'EUR) qui permettrait d'amortir suffisamment les pertes futures et, partant, d'appliquer une tarification abordable pour les produits proposés d'atténuation des risques. Le FFI serait également invité à fournir un second mécanisme d'appui sous forme d'assistance technique, par exemple pour soutenir la mise en place des produits d'atténuation des risques en fonction de chaque projet afin de rendre son niveau de bancabilité acceptable pour les institutions financières locales.

Plan directeur logistique intégré pour le transport de marchandises au Ghana

Pour répondre aux besoins du Ghana en matière de transports et renforcer le rôle du pays en tant que carrefour régional favorisant le transport efficace de marchandises en partance et à destination de la région, il convient d'élaborer un plan directeur intégré pour l'aménagement des ports de Tema et de Takoradi, ainsi que pour leurs liaisons avec l'arrière-pays. Des décisions relatives aux activités spécifiques de ces ports sont également requises. Le rapport qui complète le plan directeur logistique financé par l'UE permettrait de combler les lacunes d'une planification séparée des deux ports. Le projet de cahier des charges relatif à l'opération de subvention d'un plan directeur logistique intégré destiné à soutenir les autorités portuaires du Ghana par l'intermédiaire de l'État ghanéen comprend notamment l'analyse de plans directeurs spécifiques existants, le plan directeur intégré 2011 relatif aux transports (financé

Bailleur de fonds principal	KfW
Secteur	Transports
Type de subvention	AT
Montant	900 000 EUR
Statut	Approbation de principe

par l'UE), une analyse de la situation, des grandes mutations économiques et de leur impact sur les besoins logistiques, ainsi qu'une analyse des débouchés commerciaux des ports de Takoradi et Tema dans un contexte régional. Ce projet de cahier des charges recommande également une spécialisation adéquate, la vérification de la viabilité financière du projet et de ses composantes, ainsi que l'organisation d'ateliers avec les principales parties prenantes du projet.





Résultats opérationnels

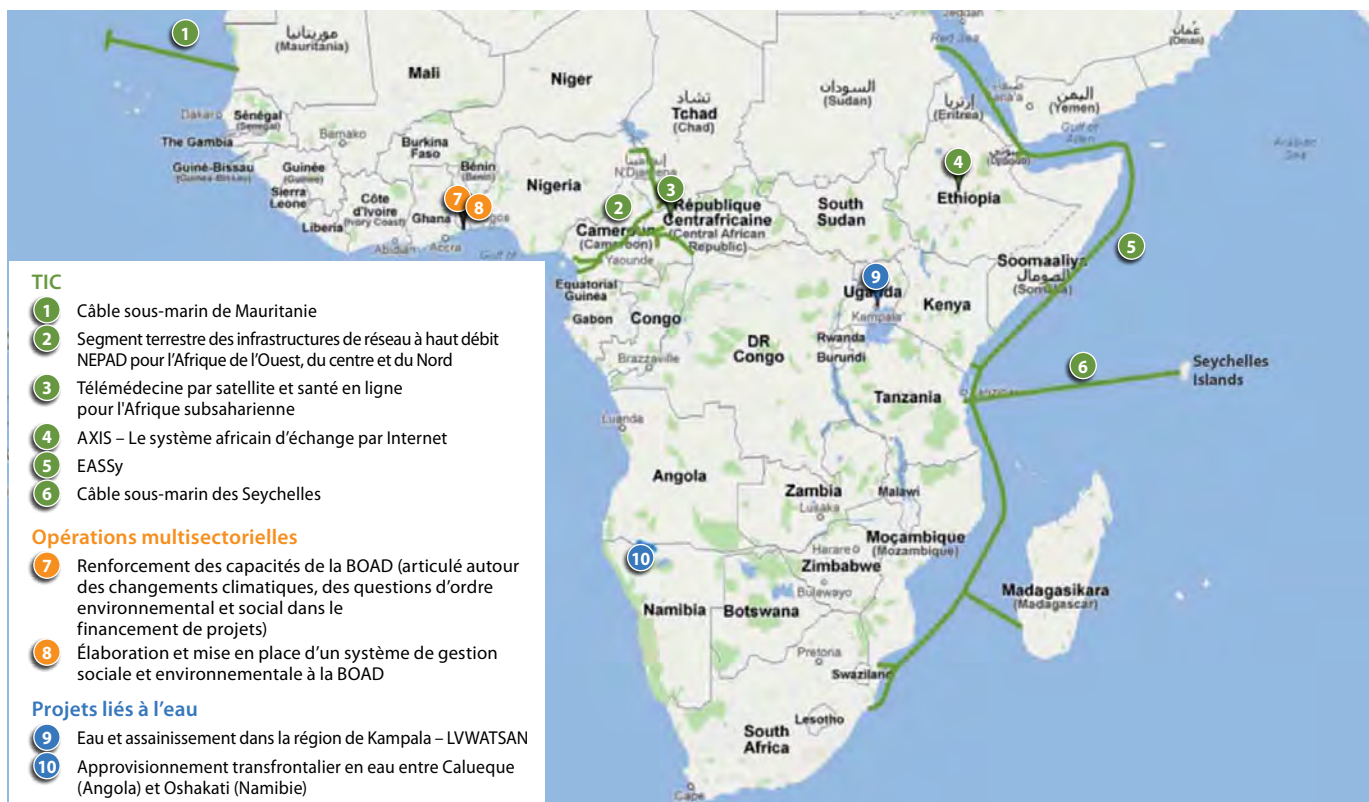
Le FFI reste un instrument clé
de l'aide européenne qui
soutient et encourage
les investissements dans les
projets d'infrastructures réalisés
en Afrique.

Vue d'ensemble 2007-2011



Secteur de l'énergie

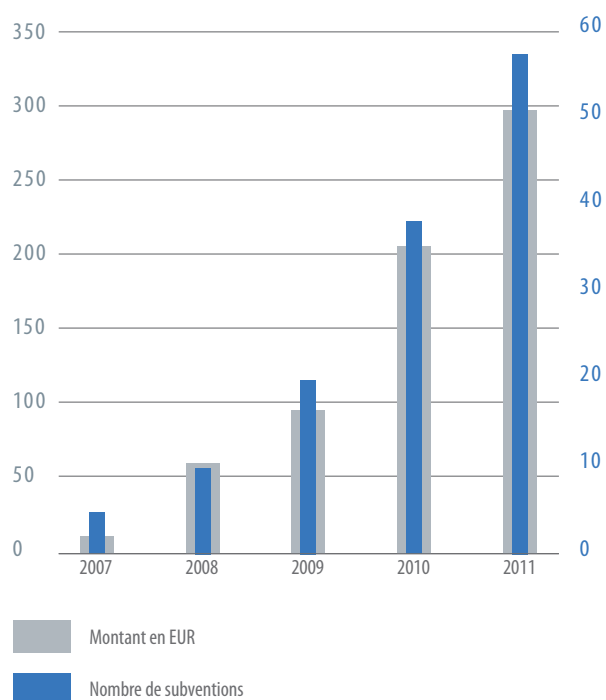
- 1 Aménagement hydroélectrique de Félou
- 2 Centrale hydroélectrique de Sambangalou
- 3 Centrale hydroélectrique de Gouina OMVS
- 4 Centrale hydroélectrique de Mount Coffee
- 5 Projet d'interconnexion CLSG
- 6 Ligne de transport de la dorsale côtière du WAPP
- 7 Réglementation du secteur de l'électricité dans la CEDEAO
- 8 Actualisation du schéma directeur du WAPP
- 9 Rénovation des réseaux de transport d'électricité du Bénin et du Togo
- 10 Interconnexion Bolgatanga – Ouagadougou
- 11 Interconnexion électrique du WAPP en Afrique de l'Ouest (Ghana – Burkina Faso – Mali)
- 12 Interconnexion de Caprivi
- 13 Aménagement hydroélectrique du cours inférieur de l'Orange
- 14 Ligne de transport d'électricité Kafue – Livingstone
- 15 Dorsale au Mozambique (CESUL)
- 16 Centrale hydroélectrique de Muchinga
- 17 Interconnexion dorsale de Tanzanie
- 18 Aménagement hydroélectrique de Ruzizi
- 19 Interconnexion Kibuye – Goma – Birembo
- 20 Lignes de crédit environnementales pour le Kenya, l'Ouganda et la Tanzanie (participation des banques à des projets de transition énergétique)
- 21 Dispositif d'atténuation du risque géothermique
- 22 Interconnexion Éthiopie – Kenya (EAPP)



Récapitulatif des résultats opérationnels 2007-2011



Approbations cumulées



Opérations de subvention approuvées, par année :

	2007	2008	2009	2010	2011	Total
Opérations de subvention approuvées	15 485 000	47 800 000	33 035 000	112 548 000	86 150 000	295 018 000
AP	21 600 000	1 700 000	25 000 000	33 500 000	34 050 000	26 500 000
Nombre de subventions approuvées	4	4	11	19	19	57

Le total général des opérations ayant reçu une approbation de principe ne comprend pas les approbations qui ont ensuite été effectivement approuvées.



Liste des opérations de subvention approuvées sur la période 2007-2011

Opération de subvention	Région	Secteur	Type	Bailleur de fonds principal du GBF	Autres contributeurs	Montant approuvé	Date d'approbation
Accès à Douala	Afrique centrale	Transports	BI	AFD	sans objet	5 700 000	16.09.10
AXIS – Le système africain d'échange par Internet	Continent africain	TIC	AT	Lux-Development	à déterminer	5 100 000	19.08.10
Corridor de Beira	Afrique australe	Transports	BI	BEI	BEI, Banque mondiale, ORET, Danida	29 000 000	18.12.08
Rénovation des réseaux de transport d'électricité du Bénin et du Togo	Afrique occidentale et sahélienne	Énergie	BI	BEI	BEI, KfW, Banque mondiale, fonds propres	12 250 000	10.11.09
BOAD – Création d'un marché unique de l'électricité	Afrique occidentale et sahélienne	Opérations multisectorielles	AT	BAfD	sans objet	400 000	19.08.11
Renforcement des capacités de la BOAD	Afrique occidentale et sahélienne	Opérations multisectorielles	AT	BEI	sans objet	900 000	23.08.10
Interconnexion de Caprivi	Afrique australe	Énergie	BI	BEI	KfW, AFD, NamPower	15 000 000	22.01.08
Corridors routiers d'Afrique centrale et occidentale	Afrique centrale	Transports	AT	BEI	AFD, délégation de l'UE, à déterminer	2 500 000	15.12.11
Interconnexion électrique CLSG	Afrique occidentale et sahélienne	Énergie	AT	BEI	BEI, KfW, BAfD, Banque mondiale	3 000 000	16.10.07
Interconnexion électrique CLSG	Afrique occidentale et sahélienne	Énergie	AT	BEI	BEI, KfW, BAfD, Banque mondiale	1 750 000	23.03.11
Câble sous-marin EASSy	Afrique de l'Est	TIC	AT	BEI	KfW, AFD, BAfD, IFC, WIOCC	2 600 000	05.07.07
Corridor de transport d'Afrique de l'Est	Afrique de l'Est	Transports	BI	BEI	CE, État ougandais	16 600 000	15.12.11
Réglementation du secteur de l'électricité dans la CEDEAO	Afrique occidentale et sahélienne	Énergie	AT	AFD	sans objet	1 700 000	10.11.09
Participation des banques à des projets de transition énergétique	Afrique de l'Est	Énergie	AT	AFD	sans objet	2 000 000	29.06.10
Interconnexion Éthiopie – Kenya	Afrique de l'Est	Énergie	AT	KfW	AFD, BAfD, Banque mondiale, EEPCo, MdF Kenya	550 000	10.07.07
Agrandissement du port de Walvis Bay	Afrique australe	Transports	AT	KfW	BEI, AFD, à déterminer	450 000	14.12.09
Aménagement hydroélectrique de Félou	Afrique occidentale et sahélienne	Énergie	BI	BEI	Banque mondiale	9 335 000	10.07.07
Dispositif d'atténuation du risque géothermique	Afrique de l'Est	Énergie	DG	KfW	KfW, BEI, AFD, IFD, bailleur de fonds privé, autorités publiques, concepteur	30 000 000	20.10.11
EIES centrale hydroélectrique de Gibe III	Afrique de l'Est	Énergie	AT	BEI	sans objet	1 300 000	14.12.09
Interconnexion Bolgatanga – Ouagadougou	Afrique occidentale et sahélienne	Énergie	BI	BEI	AFD, Banque mondiale, Sonabel, GRIDCo	6 700 000	20.10.11
Interconnexion Bolgatanga – Ouagadougou	Afrique occidentale et sahélienne	Énergie	BI	AFD	BEI, Banque mondiale, Sonabel, GRIDCo	2 800 000	20.10.11
Interconnexion Bolgatanga – Ouagadougou	Afrique occidentale et sahélienne	Énergie	AT	AFD	BEI, Banque mondiale, Sonabel, GRIDCo	4 800 000	20.10.11
Extension de l'aéroport international Jomo Kenyatta	Afrique de l'Est	Transports	AT	BEI	AFD, BEI, BAfD, JICA	5 000 000	14.12.09
Eau et assainissement dans la région de Kampala et du lac Victoria	Afrique de l'Est	Eau	BI	KfW	KfW, AFD, BEI, NWSC	14 000 000	29.06.10
Eau et assainissement dans la région de Kampala et du lac Victoria	Afrique de l'Est	Eau	AT	KfW	KfW, AFD, BEI, NWSC	8 000 000	29.06.10
Projet de construction du pont de Kazungula et d'aménagement des postes-frontières	Afrique australe	Transports	AT	BAfD	JICA, autorités publiques	1 000 000	05.07.11

Opération de subvention	Région	Secteur	Type	Bailleur de fonds principal du GBF	Autres contributeurs	Montant approuvé	Date d'approbation
Interconnexion Kibuye – Goma – Birembo	Afrique de l'Est	Énergie	AT	KfW	BAfD, autorités allemandes et néerlandaises	800 000	15.04.10
Aménagement hydroélectrique du cours inférieur de l'Orange	Afrique australe	Énergie	AT	BEI	DBSA, fonds propres	1 600 000	29.06.10
Aéroport de Maputo	Afrique australe	Transports	AT	AFD	à déterminer	1 600 000	05.07.11
Raccordement d'un câble sous-marin en Mauritanie	Afrique occidentale et sahélienne	TIC	BI	BEI	Mattel, Mauritel, Chinguitel, Bouamatou S.A.	1 574 000	04.02.11
Centrale hydroélectrique de Mount Coffee	Afrique occidentale et sahélienne	Énergie	AT	BEI	à déterminer	1 500 000	15.04.10
Dorsale au Mozambique (CESUL)	Afrique australe	Énergie	AT	BEI	AFD, KfW, BAfD, DBSA, Banque mondiale, Norad, Sida	700 000	14.12.09
Dorsale au Mozambique (CESUL)	Afrique australe	Énergie	AT	AFD	BEI, KfW, BAfD, DBSA, Banque mondiale, Norad, Sida	1 500 000	24.02.11
Centrale hydroélectrique de Muchinga	Afrique australe	Énergie	AT	PIDG	à déterminer	2 619 000	05.07.11
Extension ferroviaire multimodale du port de Dar es-Salaam	Afrique de l'Est	Transports	AT	KfW	à déterminer	257 000	23.03.11
Schéma directeur des transports de Namibie	Afrique australe	Transports	AT	BEI	KfW, à déterminer	560 000	09.11.10
Centrale hydroélectrique de Gouina OMVS	Afrique occidentale et sahélienne	Énergie	AT	AFD	à déterminer	1 000 000	18.12.08
Port de Pointe-Noire	Afrique centrale	Transports	AT	AFD	BEI, BDEAC, fonds propres	6 600 000	10.11.09
Port de Pointe-Noire	Afrique centrale	Transports	AT	AFD	BEI, BDEAC, fonds propres	2 000 000	14.12.09
Remise en état de la grande route de l'Est	Afrique australe	Transports	BI	BEI	BEI, AFD, BAfD, CE	25 000 000	29.06.10
Remise en état de la grande route de l'Est	Afrique australe	Transports	AT	BEI	BEI, AFD, BAfD, CE	1 000 000	29.06.10
Remise en état de la grande route de l'Est	Afrique australe	Transports	BI	AFD	BEI, BAfD, CE	10 800 000	09.11.10
Remise en état de la grande route de l'Est	Afrique australe	Transports	BI	AFD	BEI, BAfD, CE	2 900 000	05.07.11
Aménagement hydroélectrique de Ruzizi	Afrique de l'Est	Énergie	AT	BEI	BEI, BAfD, AFD, KfW, Proparco, FMO, UE	2 800 000	29.05.08
Aménagement hydroélectrique de Ruzizi	Afrique de l'Est	Énergie	AT	BEI	BEI, BAfD, AFD, KfW, Proparco, FMO, UE	1 400 000	15.04.10
Centrale hydroélectrique de Sambangalou	Afrique occidentale et sahélienne	Énergie	AT	AFD	BEI, KfW, BAfD, Banque mondiale, BOAD, Abu Dabi Fund	350 000	14.12.09
Télé médecine par satellite pour l'Afrique	Continent africain	TIC	AT	Lux-Development	à déterminer	4 000 000	23.08.10
Câble sous-marin des Seychelles	Afrique de l'Est	TIC	DG	BEI	EIB, BAfD, fonds propres du promoteur	4 000 000	14.12.10
Interconnexion dorsale de Tanzanie	Afrique de l'Est	Énergie	BI	BEI	BAfD, Banque mondiale, EDCF	24 323 000	14.12.10
Approvisionnement transfrontalier en eau entre Calueque (Angola) et Oshakati (Namibie)	Afrique australe	Eau	AT	KfW	BEI, à déterminer	2 400 000	25.05.11
Ligne de transport d'électricité Kafue – Livingstone	Afrique australe	Énergie	BI	BEI	Banque mondiale, ZESCO	5 200 000	15.12.11
Ligne de transport d'électricité Kafue – Livingstone	Afrique australe	Énergie	AT	BEI	Banque mondiale, ZESCO	350 000	15.12.11
UMOJANET (étude relative à la partie ouest-africaine)	Afrique occidentale et sahélienne	TIC	AT	AFD	à déterminer	1 350 000	14.12.10
Actualisation du schéma directeur du WAPP	Afrique occidentale et sahélienne	Énergie	AT	BEI	sans objet	935 000	22.10.09
Actualisation du schéma directeur du WAPP	Afrique occidentale et sahélienne	Énergie	AT	BEI	sans objet	515 000	23.08.10
Interconnexion de la dorsale côtière du WAPP	Afrique occidentale et sahélienne	Énergie	AT	BEI	KfW, à déterminer	1 750 000	27.03.09
Interconnexion du WAPP Ghana-Burkina-Mali	Afrique occidentale et sahélienne	Énergie	AT	AFD	BEI, BAfD	1 200 000	05.07.11
						295 018 000	

Une description plus détaillée des projets et opérations de subvention ci-dessus est disponible sur le site Web du FFI¹¹.

¹¹ <http://www.eu-africa-infrastructure-tf.net/>



Opérations de subvention ayant reçu une approbation de principe au 31 décembre 2011



Depuis la création du Fonds fiduciaire, le comité de gestion a donné son approbation de principe à 15 demandes d'opérations de subvention. Deux demandes ont été retirées par les bailleurs de fonds principaux concernés (voir la section « Opérations de

subvention achevées en 2011 » en page 24) et neuf opérations de subvention ont été approuvées officiellement. Les quatre projets restant au stade de l'approbation de principe devraient être soumis à l'approbation officielle en 2012 :

Opération de subvention	Région	Secteur	Type	Bailleur de fonds principal du GBF	Montant	Date de l'AP
Centrale hydroélectrique d'Itezhi Tezhi	Afrique de l'Est	Énergie	BI	BEI	17 600 000	23.03.2011
Mécanisme en faveur des énergies renouvelables en Afrique	Afrique de l'Est	Énergie	PA	BEI	5 000 000	05.07.2011
Mécanisme en faveur des énergies renouvelables en Afrique	Afrique de l'Est	Énergie	AT	BEI	3 000 000	05.07.2011
Plan directeur logistique intégré pour le transport de marchandises au Ghana	Afrique occidentale et sahélienne	Transports	AT	KfW	900 000	20.10.2011
					26 500 000	

Décaissements

2007-2011

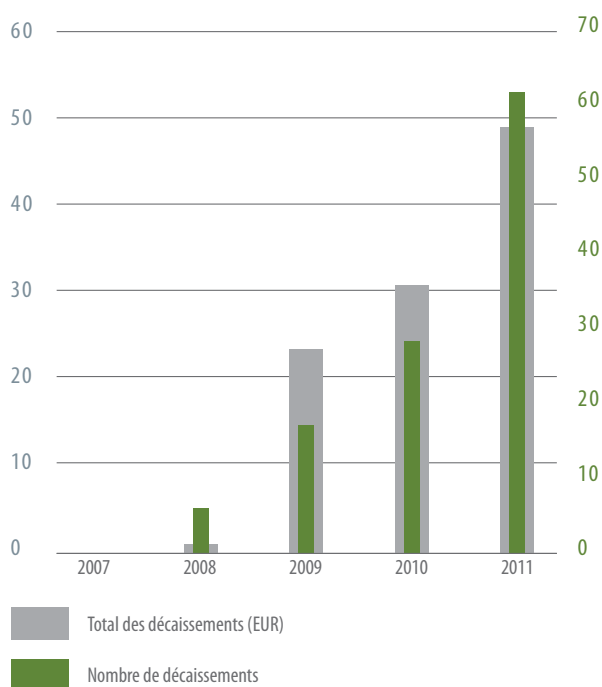


On constate depuis des années une augmentation constante des décaissements au titre du Fonds fiduciaire.

La durée du délai compris entre l'approbation d'une subvention et son décaissement dépend de plusieurs facteurs, parfois habituels, parfois échappant au contrôle des bailleurs de fonds. Le Consortium pour les infrastructures en Afrique constate que « les facteurs causant des retards dans les décaissements peuvent trouver leur origine, notamment, dans les risques politiques que présentent certains projets d'infrastructures régionales complexes, dans le manque d'harmonisation des règlements entre les pays et dans la capacité institutionnelle insuffisante des bailleurs de fonds ». Le FFI opère dans cet environnement particulièrement difficile et le rythme des décaissements relatifs aux projets bénéficiant de son appui correspond largement à la moyenne du secteur.

Le nombre et les montants des décaissements effectués en 2011 dépassent ceux réalisés les années précédentes, ce qui semble annoncer une accélération du rythme des décaissements dans les prochaines années.

Montants décaissés en EUR



	2007	2008	2009	2010	2011	Total
Décaissements en EUR	-	1 082 294	22 396 008	8 391 867	17 535 692	49 405 861
Nombre de décaissements	-	5	12	14	30	61



Annexes

- 54** États financiers abrégés au 31 décembre 2011
- 56** Liste des donateurs, de leurs représentants et des contributions reçues au 31 décembre 2011
- 57** Liste des membres du comité de pilotage du Partenariat UE-Afrique pour les infrastructures
- 58** Groupe des bailleurs de fonds
- 59** Liste des pays africains admissibles
- 60** Communautés économiques régionales africaines
- 62** Liste des acronymes
- 63** Contributions au rapport annuel et remerciements

1. États financiers abrégés au 31 décembre 2011¹²

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

au 31 décembre 2011 (en milliers d'euros)

	Notes	31.12.2011	31.12.2010
ACTIF			
Liquidités et équivalents		286 329	251 452
Autres éléments de l'actif	4	8 301	8 276
Total de l'actif		294 630	259 728
PASSIF			
DETTES			
Autres dettes	5	7	7
Total du passif		7	7
RESSOURCES DES DONATEURS			
Contributions	6	342 700	290 200
Bénéfices non répartis		-48 077	-30 479
Total des ressources des donateurs		294 623	259 721
Total du passif		294 630	259 728

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

pour l'exercice clos au 31 décembre 2011 (en milliers d'euros)

	Notes	Du 01.01.2011 au 31.12.2011	Du 01.01.2010 au 31.12.2010
Intérêts et produits assimilés	7	2 088	499
Total des produits d'exploitation		2 088	499
Projets financés	8	-17 537	-8 392
Charges administratives générales	9	-2 075	-1 655
Charges de l'évaluation à mi-parcours	10	-67	-
Frais d'audit		-7	-7
Total des charges d'exploitation		-19 686	-10 054
Perte nette de l'exercice		-17 598	-9 555
Total de la perte globale de l'exercice		-17 598	-9 555

¹² Les états financiers complets accompagnés de leurs commentaires peuvent être téléchargés sur la page Web www.eu-africa-infrastructure-tf.net ou obtenus sur demande en adressant un message à l'adresse : eu-itf-africa@eib.org.



ÉTAT DES VARIATIONS DES RESSOURCES DES DONATEURS

pour l'exercice clos au 31 décembre 2011 (en milliers d'euros)

	Contributions	Bénéfices non répartis	Total
Au 1^{er} janvier 2011	290 200	-30 479	259 721
Total de la perte globale de l'exercice			
Perte nette de l'exercice	-	-17 598	-17 598
Transactions enregistrées directement dans les ressources des donateurs			
Contributions (Note 6)	52 500	-	52 500
Au 31 décembre 2011	342 700	-48 077	294 623

	Contributions	Bénéfices non répartis	Total
Au 1^{er} janvier 2010	170 200	-20 924	149 276
Total de la perte globale de l'exercice			
Perte nette de l'exercice	-	-9 555	-9 555
Transactions enregistrées directement dans les ressources des donateurs			
Contributions (Note 6)	120 000	-	120 000
Au 31 décembre 2010	290 200	-30 479	259 721

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

pour l'exercice clos au 31 décembre 2011 (en milliers d'euros)

	Du 01.01.2011 au 31.12.2011	Du 01.01.2010 au 31.12.2010
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
Intérêts reçus	2 088	499
Charges administratives générales	-2 100	-4 799
Projets financés	-17 537	-8 392
Charges de l'évaluation à mi-parcours	-67	-
Frais d'audit	-7	-7
Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles	-17 623	-12 699
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Contributions reçues	52 500	120 000
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	52 500	120 000
Variation nette des liquidités et équivalents	34 877	107 301
Liquidités et équivalents à l'ouverture de l'exercice	251 452	144 151
Liquidités et équivalents à la clôture de l'exercice	286 329	251 452

2. Liste des donateurs, de leurs représentants et des contributions reçues au 31 décembre 2011

Donateur	Représentant	Contribution
Commission européenne – DG DEVCO	M ^{me} Francesca Mosca, Commission européenne – DG DEVCO	308 700 000
Royaume-Uni – DFID	M. Dónal Brown, ministère britannique du développement international (DFID)	40 000 000
Espagne – ministère de l'économie et des finances	M. Rodrigo Tilve, directeur général adjoint au sein de la direction générale des affaires économiques et financières de l'Union européenne	10 000 000
France - Agence française de développement	M. Jean-Marc Bellot, représentant de l'AFD auprès des institutions européennes	10 000 000
Italie – ministère des affaires étrangères	M ^{me} Annarita Lippiello, bureau de l'UE, département italien de la coopération au développement	5 000 000
Allemagne - BMZ	M. Kai Hahne, ministère fédéral de la coopération économique et du développement	5 000 000
Finlande – ministère des affaires étrangères	M. Jorma Suvanto, ministère finlandais des affaires étrangères	5 000 000
Luxembourg – ministère des affaires étrangères	M. Léon Delvaux, ministère des affaires étrangères – direction de la coopération au développement	2 000 000
Autriche – agence autrichienne de développement	M. Hannes Bauer, agence autrichienne de développement	2 000 000
Pays-Bas – ministère des affaires étrangères	M. Wim Bekker, ministère des affaires étrangères	2 000 000
Grèce – ministère des affaires étrangères	M ^{me} Stamatia Kontopanyotou, représentation permanente de la Grèce auprès de l'UE	1 000 000
Portugal – ministère des finances et de l'administration publique	M ^{me} Ana Barreto, ministère des finances et de l'administration publique	1 000 000
Belgique – SPF Affaires étrangères, commerce extérieur et coopération au développement	M. Patrick De Bouck – SPF Affaires étrangères, commerce extérieur et coopération au développement	1 000 000
		392 700 000



3. Liste des membres du comité de pilotage du Partenariat UE-Afrique pour les infrastructures

Membres africains

Membres du bureau de conférence Transports, énergie et TIC			
Transports	Énergie	TIC	Autres
Algérie	Afrique du Sud	Nigeria	Burkina Faso
Éthiopie	Sénégal	Kenya	Maroc
Mali	Égypte	Égypte	Nigeria
Gabon	Congo	Zambie	Kenya
Zimbabwe	Ouganda	Niger	

Communautés économiques régionales (CER)

Communauté des États sahélo-sahariens – CEN-SAD
Marché commun de l'Afrique orientale et australe – COMESA
Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest – CEDEAO
Communauté de développement de l'Afrique australe – SADC
Autorité intergouvernementale pour le développement – IGAD
Communauté de l'Afrique de l'Est – EAC
Communauté économique des États de l'Afrique centrale – CEEAC
Union du Maghreb arabe – UMA

Autres

Commission économique pour l'Afrique – CEA
Banque africaine de développement – BAFD
Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique – NEPAD

Commission de l'Union africaine – CUA

Membres européens

Royaume de Belgique	République italienne	République portugaise
République de Bulgarie	République de Chypre	Roumanie
République tchèque	République de Lettonie	République de Slovaquie
Royaume de Danemark	République de Lituanie	République slovaque
République fédérale d'Allemagne	Grand-Duché de Luxembourg	République de Finlande
République d'Estonie	Hongrie	Royaume de Suède
Irlande	République de Malte	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
République hellénique	Royaume des Pays-Bas	Banque européenne d'investissement
Royaume d'Espagne	République d'Autriche	Commission européenne
République française	République de Pologne	

4. Groupe des bailleurs de fonds

Donateur	Bailleur de fonds	Représentant
Royaume-Uni	Banque africaine de développement	Alex Rugamba
Autriche	Banque autrichienne de développement	Wolfgang Pöcheim
Belgique	BIO	Alain De Muyter
Commission européenne	Banque européenne d'investissement	Alistair Wray
Finlande	Finnfund	Jaakko Kangasniemi
France	Agence Française de Développement	Ophélie Risler
Allemagne	KfW Bankengruppe	Jochen Meyer-Lohmann
Grèce	Ministère de l'économie et des finances	Katerina Alesta
Italie	Simest	Alessandra Mariani
Luxembourg	Lux-Development	Richard Schmid
Portugal	SOFID	João Real Pereira
Espagne	COFIDES	Fernando Aceña
Pays-Bas	PIDG	John Hodges

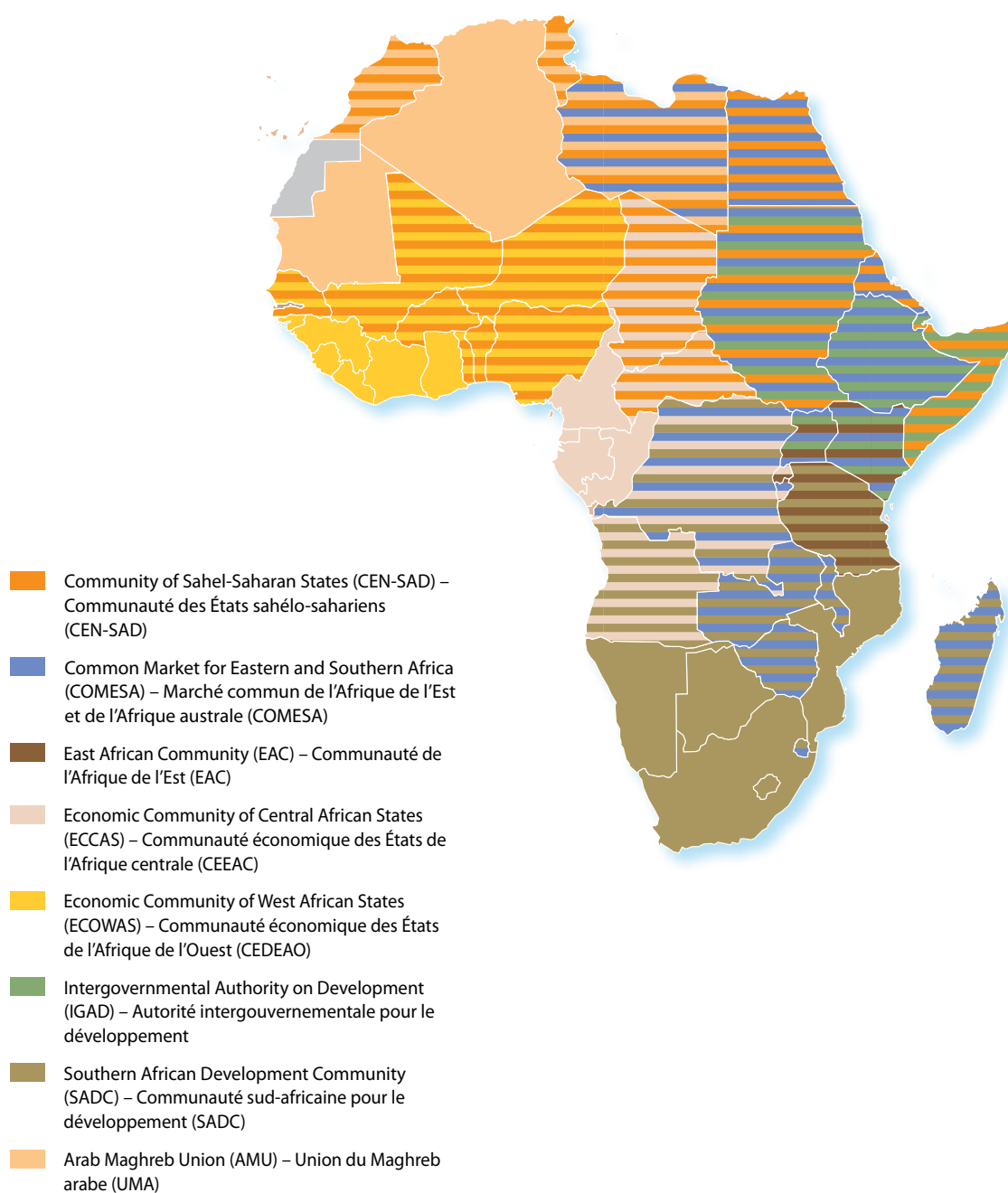


5. Liste des pays africains admissibles

Angola	Guinée équatoriale	République de Guinée
Bénin	Guinée-Bissau	République démocratique du Congo
Botswana	Kenya	Rwanda
Burkina Faso	Lesotho	Sao Tomé-et-Principe
Burundi	Liberia	Sénégal
Cameroun	Madagascar	Seychelles
Cap-Vert	Malawi	Sierra Leone
Comores	Mali	Somalie
Congo	Maurice	Soudan
Côte d'Ivoire	Mauritanie	Swaziland
Djibouti	Mozambique	Tanzanie
Érythrée	Namibie	Tchad
Éthiopie	Niger	Togo
Gabon	Nigeria	Zambie
Gambie	Ouganda	Zimbabwe
Ghana	République centrafricaine	

6. Communautés économiques régionales africaines

Communautés économiques régionales africaines





Pays pouvant bénéficier d'une subvention du FFI et participation de ces pays aux CER

	CEN-SAD	COMESA	EAC	CEEAC	CEDEAO	SADC	UMA	IGAD
Angola				•		•		
Bénin	•				•			
Botswana						•		
Burkina Faso	•				•			
Burundi		•	•	•				
Cameroun				•				
Cap-Vert					•			
Comores		•						
Congo Brazzaville				•				
Côte d'Ivoire					•			
Djibouti	•	•						•
Érythrée	•	•						
Éthiopie		•						•
Gabon				•				
Gambie	•				•			
Ghana					•			
Guinée équatoriale				•				
Guinée-Bissau					•			
Kenya		•	•					•
Lesotho						•		
Liberia					•			
Madagascar		•				•		
Malawi		•				•		
Mali	•				•			
Maurice		•				•		
Mauritanie							•	
Mozambique						•		
Namibie						•		
Niger	•				•			
Nigeria	•				•			
Ouganda		•	•					•
République centrafricaine	•			•				
République de Guinée					•			
République démocratique du Congo		•		•		•		
Rwanda		•	•					
Sao Tomé-et-Principe				•				
Sénégal	•				•			
Seychelles		•				•		
Sierra Leone					•			
Somalie	•							•
Soudan	•	•						•
Swaziland		•				•		
Tanzanie			•			•		
Tchad	•			•				
Togo	•				•			
Zambie		•				•		
Zimbabwe		•				•		

7. Liste des acronymes

A		K	
AFD	Agence française de développement	KfW	Kreditanstalt für Wiederaufbau
AP	approbation de principe (une première décision sur l'admissibilité d'un projet et de l'opération de subvention envisagée)	L	
AT	assistance technique	LV WATSAN	projet d'eau et d'assainissement du lac Victoria
B		N	
BAfD	Banque africaine de développement	NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
BEI	Banque européenne d'investissement	NRC	Corridor routier nord d'Afrique de l'Est
BI	bonification d'intérêts	NWSC	Société ougandaise de l'eau et de l'assainissement
BOAD	Banque ouest-africaine de développement	O	
C		OeEB	Oesterreichische Entwicklungsbank AG
CE	Commission européenne	P	
CEA	Commission économique pour l'Afrique	PA	primes d'assurance
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest	PIDA	programme de développement des infrastructures en Afrique
CEEAC	Communauté économique des États de l'Afrique centrale	PPP	partenariat public-privé
CEN-SAD	Communauté des États sahélo-sahariens	PPTTE	pays pauvres très endettés
CER	Communauté économique régionale	R	
COFIDES	Compañía Española de Financiación del Desarrollo	RCA	République centrafricaine
COMESA	Marché commun de l'Afrique orientale et australe	RDC	République démocratique du Congo
CTP	coût total du projet	S	
CUA	Commission de l'Union africaine	SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
D		SAPP	pool énergétique d'Afrique australe
DFID	Ministère du développement international (Royaume-Uni)	SD	subvention directe
E		SIMEST	Società Italiana per le Imprese all'Estero
EAC	Communauté de l'Afrique de l'Est	SOFID	Sociedade para o Financiamento do Desenvolvimento
EAPP	pool d'énergie d'Afrique de l'Est	T	
EASSy	réseau de câbles sous-marins d'Afrique de l'Est	TIC	technologies de l'information et de la communication
F		U	
FED	Fonds européen de développement	UE	Union européenne
FFI	Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures	UK	Royaume-Uni
G		UMA	Union du Maghreb arabe
GBF	groupe des bailleurs de fonds [du FFI]	W	
I		WAPP	pool d'énergie ouest-africain
ICA	Consortium pour les infrastructures en Afrique		
IDA	Association internationale de développement		
IGAD	autorité intergouvernementale pour le développement		



8. Contributions au rapport annuel et remerciements

Le secrétariat du comité de gestion du Fonds fiduciaire a établi ce rapport annuel avec l'aimable contribution des entités suivantes :

Commission européenne

DEVCO
41, rue de la Loi
B-1049 Bruxelles

Commission de l'Union africaine

Département des infrastructures et de l'énergie
Roosevelt Street 3243
Addis Abeba, Éthiopie

Bundesministerium für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung (BMZ)

Dahlmannstraße 4
D - 53113 Bonn

Groupe de la Banque africaine de développement NEPAD, intégration régionale et commerce

15 Avenue du Ghana
P.O. Box 323-1002
Tunis-Belvédère, Tunisie

Banque européenne d'investissement*

98-100, boulevard Konrad Adenauer
L-2950 Luxembourg

Agence française de développement

5, rue Roland Barthes
F - 75598 Paris cedex 12

KfW Bankengruppe

Palmengartenstraße 5-9
D - 60325 Francfort

The Private Infrastructure Development Group (PIDG)

St Nicholas House, St Nicholas Road
GB - Sutton, Surrey, SM1 1EL

SOFID

Av. Casal Ribeiro, 14 - 4º
1000-092 Lisbonne, Portugal

DoubleDouble

Rue Vieux Marché aux Grains, 36
B - 1000 Bruxelles

* La Banque européenne d'investissement, en tant que gestionnaire du Fonds, a établi les états financiers.



Sources mixtes
Groupe de produits issu de forêts
bien gérées, de sources contrôlées
et de bois ou fibres recyclés
Cert no. SV-COC-156319
www.fsc.org
© 1996 Forest Stewardship Council

Les articles et informations contenus dans ce rapport peuvent être reproduits librement ; la BEI apprécierait toutefois une citation de la source et un envoi des coupures de presse.

© Photographies et illustrations : photothèque de la BEI, DoubleDouble TV & Films, Thomas Ecke, Banque africaine de développement, KfW.

Mise en page : EIB GraphicTeam.

Imprimé par l'imprimerie Jouve sur papier MagnoSatin, avec des encres à base d'huiles végétales. Le papier utilisé, certifié conformément aux règles du Forest Stewardship Council (FSC), est composé à 100 % de fibres vierges (dont au moins 50 % issues de bois provenant de forêts bien gérées).

Banque européenne d'investissement

98 - 100, boulevard Konrad Adenauer

L-2950 Luxembourg

☎ (+352) 43 79 - 1

✉ (+352) 43 77 04

www.bei.org - info@bei.org



Union européenne Afrique
Fonds fiduciaire pour les infrastructures

www.eu-africa-infrastructure-tf.net